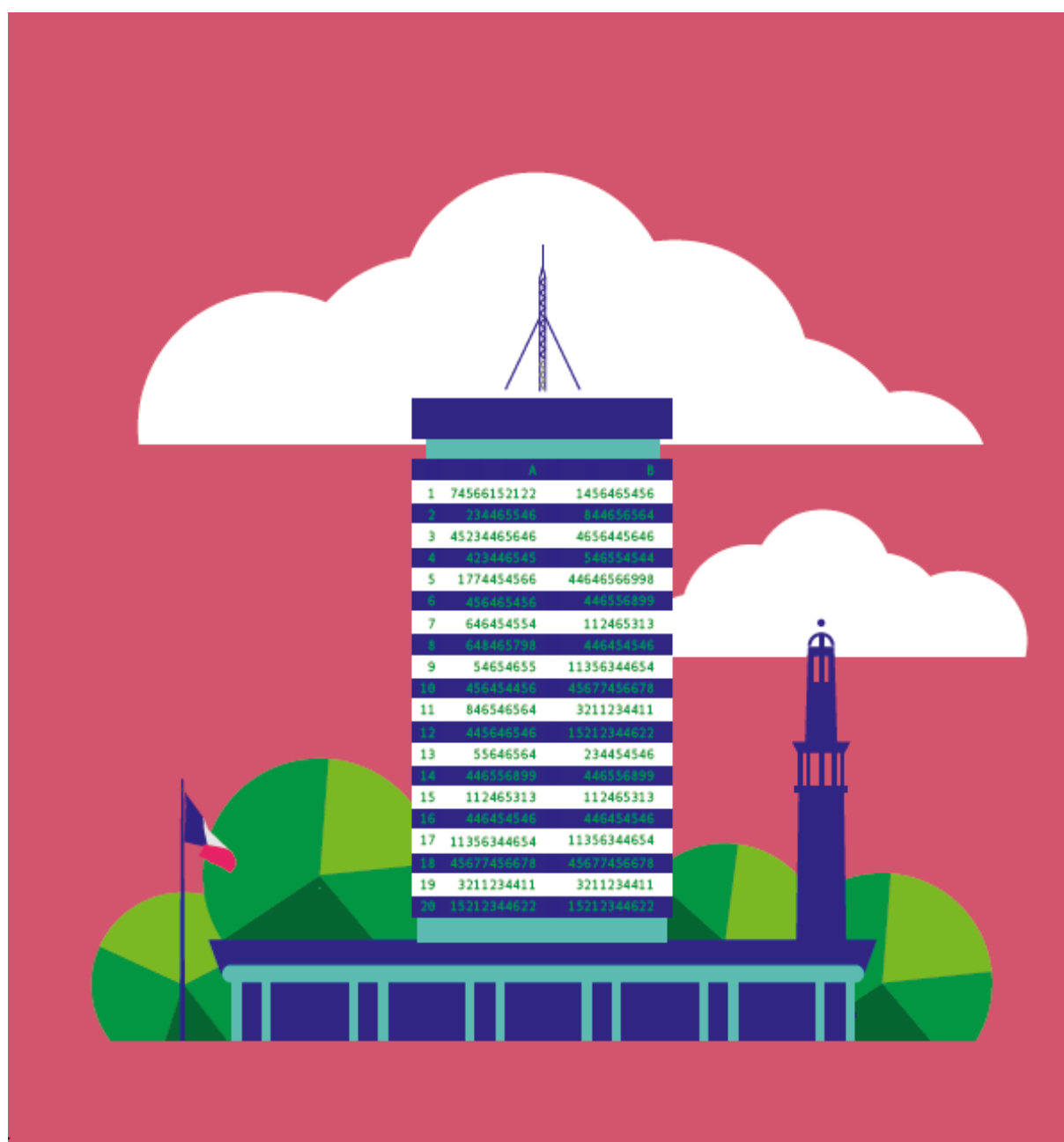


Rapport d'orientations budgétaires 2019



Introduction

La loi impose au Maire de présenter au Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Une délibération doit être prise par le conseil pour prendre acte de ce débat.

La fonction d'un ROB est de proposer au débat public et au conseil municipal les grandes orientations de la politique financière qui sera suivie sur les années à venir. Ces orientations sont la déclinaison des priorités politiques de la majorité municipale.

Ce ROB arrive juste après le rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC) qui a examiné la gestion financière de la Ville entre 2011 et 2016.

Or, les bouleversements imposés par les décisions gouvernementales depuis avril 2014 (date de la décision de diminuer unilatéralement et brutalement les dotations de l'Etat) ont obligé la Ville à inventer de nouvelles trajectoires budgétaires pour rééquilibrer les finances qui étaient déjà fragiles. Cela a été le fondement du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux décidé en 2016 et dont la mise en oeuvre s'étale jusqu'en 2019, en transformant en profondeur l'activité des services pour maintenir leur efficacité auprès des usagers et des contribuables, sans pour autant augmenter les taux des impôts locaux.

Le rapport de la CRC n'a pas pu traiter de l'amélioration sensible de la situation financière, puisque le rapport s'arrêtait en 2016 et que les effets les plus significatifs sont arrivés en 2017 avec le redressement de l'épargne nette redevenue positive.

Mais la fragilité financière est toujours présente, étant donné qu'historiquement Grenoble a des caractéristiques financières particulières comparées aux autres communes de la même taille, même si certains écarts diminuent. Par exemple, en 2014 les dépenses de fonctionnement de la Ville étaient 32% plus élevées que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. En 2017 elles n'étaient plus que de 13% supérieures.

Cependant, la Ville souffre d'un manque de recettes, cette dernière n'ayant pas suivi les augmentations des impôts locaux que la plupart des villes ont effectuées pour compenser la diminution des dotations en 2014 et 2015.

Entre 2014 et 2017, les recettes fiscales par habitant ont ainsi augmenté, en moyenne, de 7,6% dans les communes de la strate alors qu'à Grenoble elles ne se sont accrues que de 1,5%.

La dette, qui a fortement augmenté entre 1984 et 1992, atteint 260 M€ sur le budget principal en déduisant la dette récupérable et n'a jamais pu être significativement diminuée. Grenoble a une dette de 46% plus élevée que la moyenne des autres villes de sa strate. L'encours de dette par habitant était ainsi de 1 686€ par habitant en 2017 contre 1 151€ pour la moyenne des autres grandes villes.

L'équipe actuelle n'a pas recouru au levier fiscal pour pallier les difficultés financières, consciente que le niveau d'imposition à Grenoble est déjà très élevé.

Grenoble a toujours dû prendre en charge des charges de centralité alors que les autres grandes villes ont pu transférer certaines de ces charges à l'intercommunalité. Cela est visible notamment à travers les dépenses de personnel (13% plus élevées que la moyenne de la strate) et sur les subventions versées (48% plus élevées) même s'il convient de prendre en compte la particularité du CCAS de Grenoble qui gère directement la compétence « petite enfance » alors que cette dernière est en général exercée par les communes.

La nouvelle politique nationale vis-à-vis des collectivités locales se traduit par l'obligation pour ces dernières de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, soit en dessous du niveau de l'inflation. Ceci impose que les efforts de gestion doivent être poursuivis, notamment par une maîtrise des dépenses de personnel qui représentent près de 60 % des dépenses de gestion courante de la Ville.

Le redressement financier opéré depuis 2015 permet en 2019 de ne plus diminuer les subventions aux associations et opérateurs publics, mais ne permet pas à la Ville de venir en aide aux structures qui sont victimes des baisses des subventions provenant d'autres collectivités.

La prospective proposée dans ce ROB est faite sans recours à des recettes exceptionnelles qui ont contribué en 2017 et 2018 à améliorer fortement l'épargne nette.

De fortes incertitudes demeurent sur l'avenir de la fiscalité locale, aussi les chiffres présentés dans ce rapport d'orientations budgétaires ont été volontairement prudents.

Pour aider au débat public, la Ville a proposé chaque année différents scénarios budgétaires se différenciant par une priorité aux investissements ou plutôt au fonctionnement. Avec la nouvelle politique nationale, les dépenses de fonctionnement sont fortement contraintes. Reste alors comme principal levier les recettes de fonctionnement et essentiellement les impôts locaux. Un scénario pourrait proposer une augmentation des taux d'imposition pour améliorer l'autofinancement qui

servirait à l'augmentation des dépenses d'investissement ou à une légère diminution de la dette.

La majorité municipale a exclu cette possibilité en ne modifiant pas les taux des impôts, privilégiant la poursuite de la transformation du service public afin de permettre la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour améliorer l'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt tout en ayant un niveau d'investissement soutenu.

Table des matières

1. Contexte général.....	7
Rappel des priorités politiques.....	8
Le contexte national.....	9
Conséquences pour les collectivités locales.....	10
Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : une stabilité relative	10
Une réforme de la fiscalité locale à venir	11
Les conséquences pour Grenoble	12
2. Equilibres financiers et investissements	15
Recettes de fonctionnement.....	17
Impôts et taxes	17
Dotations et participations	17
Dotations de la Métropole	18
Autres recettes.....	18
Produits financiers.....	18
Dépenses de fonctionnement	19
Charges à caractère général.....	19
Masse salariale.....	19
Subventions.....	20
Planification des investissements	20
3. Orientations par politiques publiques.....	32
Ville Emancipatrice parcours éducatif pour accompagner les plus jeunes.....	33
Un parcours éducatif pour accompagner les plus jeunes.....	33
Cultures.....	37
Sport.....	39
International et Europe.....	39
Montagne	40
Ville Solidaire et Citoyenne	41
Solidarités et santé.....	41
Solidarités, accès aux droits et lutte contre les discriminations	42
Solidarités, vie citoyenne et territoires	43
Solidarités intergénérationnelles	45
Solidarités et accueil des plus précaires	45
Ville Durable	46
Des espaces publics de qualité, où il fait bon se rencontrer	46
L'aménagement durable.....	47
Urbanisme et Renouvellement urbain	47
Logement.....	48

Transition énergétique	48
Patrimoine - Mémoire	49
Un projet innovant pour valoriser le patrimoine : Gren'de projets	49
Biennale des Villes en transition	50
Ressources.....	50
Ressources humaines et numériques	50
Faire du bien être soutenable une boussole pour l'action.....	51
4. ANNEXES	52
ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2019	53
Budget Annexe Self Clemenceau	53
Budget Annexe Cuisine Centrale	53
Budget Annexe Activités Economiques.....	53
Budget Annexe Locaux Culturels	54
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires	54
Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques	54
Régie Lumière.....	54
ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (<i>Année 2017</i>).....	55
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs 31/12/2017)	55
Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs 31/12/2017)	55
Répartition des effectifs gérés.....	56
Durée du travail (Année 2017)	56
Répartition des temps de travail (Année 2017).....	56
Détails des temps partiels et des temps non complets (2017)	57
Rémunérations	58
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2019	59
Profil des emprunts futurs.....	59
Annuité de la dette	59
Encours de dette et capacité de désendettement.....	59
Besoin de financement.....	59
Structure de la dette.....	59
Encours de dette consolidé.....	61
ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement.....	62
Les AP qui devraient être clôturées prochainement	62
Les AP en cours	62
Les nouvelles AP	62
Tableau des AP/CP.....	62

1. Contexte général



Rappel des priorités politiques

Les priorités de la municipalité visent à faire vivre une ville démocratique et citoyenne, à développer un bouclier social et écologique municipal, à bâtir une ville à taille humaine et écologique.

Ces priorités sont encore plus d'actualité au moment où le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) vient de déposer un rapport alarmiste sur l'évolution du changement climatique et l'urgence d'y réagir. La ville de Grenoble ainsi que la Métropole ont pris des décisions importantes pour diminuer les gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques.

Une politique publique qui contribue à l'intérêt général, c'est un projet qui est bon pour le présent et qui prépare le futur.

Face aux défis du climat, la Ville agit pour réussir en organisant et accompagnant la transition au plus près des besoins des habitants. Depuis longtemps, la ville de Grenoble agit : écomobilité, végétalisation, économies d'énergie, nouvelles règles d'urbanisme, bouclier social, économie du partage. Grenoble entend poursuivre ses actions dans la lignée de la COP21.

Ces engagements se déploient dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre que ce soit au niveau communal ou métropolitain.

Ainsi, les trois axes politiques majeurs de la municipalité sont de construire :

- une ville **émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à l'éducation,
- une ville **durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle porte à ses espaces publics et son bâti
- la ville **solidaire et citoyenne**, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et à ce qui fait société.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, ces objectifs respectent une méthode exigeante :

- celle d'une gestion optimisée des ressources de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques ou de la sobriété de la vie publique,
- celle d'un véritable dialogue social, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une évaluation rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Pour la municipalité, ce sont les critères suivants qu'il convient de retenir pour éclairer les choix budgétaires :

- le renforcement des solidarités,
- la diminution des pollutions,
- le développement de la citoyenneté,
- l'amélioration de la qualité de vie,

Malgré les lourdes contraintes financières, la Ville fait vivre la tradition d'intervention publique à la grenobloise, pour améliorer le quotidien de chacun et bien préparer l'avenir, notamment en construisant la Métropole. Il s'agit d'accompagner les parcours de tous les Grenoblois, des petits jusqu'aux aînés : en réaffirmant la priorité donnée à l'éducation, en renforçant son approche transversale des solidarités, en aménageant la rencontre entre les différents âges de la vie, en se mobilisant pour permettre à chacun de trouver sa place, d'acquérir son autonomie ou de la conserver. Il s'agit de considérer chaque Grenoblois comme un acteur à part entière de sa ville, dont la parole et l'engagement comptent. Sécurité, tranquillité publique, budgets participatifs, nouveaux outils de la démocratie locale, sports, cultures, Grenoble agit pour permettre à chacun de prendre sa place dans la ville et favoriser les rencontres.

Le contexte national

Le projet de loi de finances (PLF) 2019 a été présenté le 24 septembre dernier en conseil des ministres. Il sera voté d'ici la fin décembre 2018 au terme de la navette parlementaire.

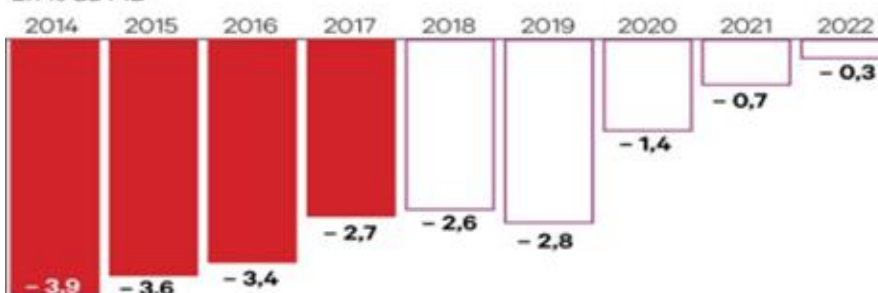
Il repose sur les postulats macroéconomiques suivants :

- Une croissance du PIB de 1,7 %
- Une inflation de 1,4% (après 1,8% en 2018)
- Un déficit public de 2,8 % du PIB contre 2,6% en 2018 (mais avec le retraitement de la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse directe de charges, il serait ramené à 1,9%) soit 98,7 Mds d'euros contre 81,3 Md€ en 2018
- Une dette publique de 98,7 % du PIB
- Une progression des dépenses publiques de 0,6% en volume avec une baisse des dépenses pour l'Etat de 0,8% qui se traduit notamment par la suppression de plus de 4000 postes de fonctionnaires et la désindexation des prestations sociales

La trajectoire des finances publiques

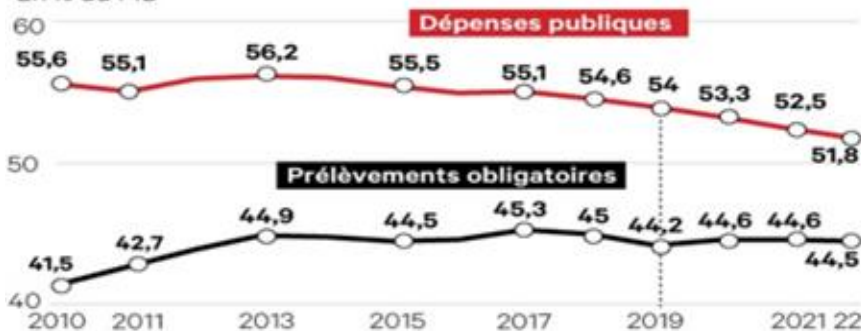
Déficit public

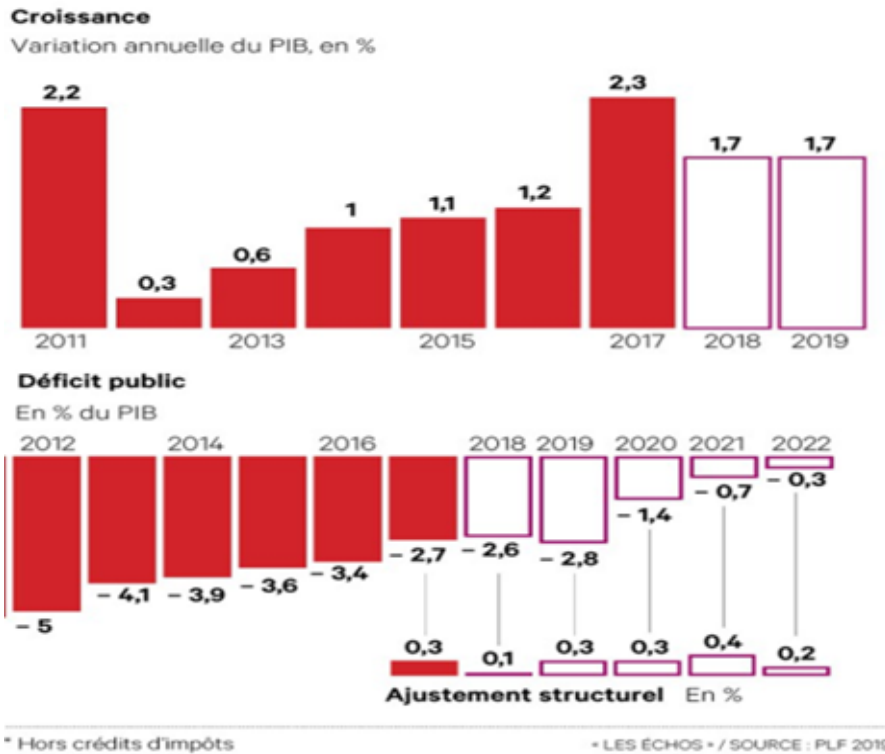
En % du PIB



Taux des prélèvements obligatoires et part des dépenses publiques*

En % du PIB





Ce projet de budget peut être considéré comme un budget de transition après les importantes annonces de l'année dernière telle que la réforme de la taxe d'habitation prévoyant l'exonération pour 80% des ménages d'ici 2020 et la mise en place de la contractualisation avec les grandes collectivités et avant la refonte de la fiscalité locale qui sera présentée au cours du premier semestre 2019 dans un projet de loi dédié. Néanmoins, si ce projet de loi de finances est placé sous une apparente continuité, il n'est pas sans impact pour les collectivités.

Conséquences pour les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales : une stabilité relative

Le projet de loi de finances 2019 prévoit une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 48,2 Mds€. La dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmenteront de 90 M€ chacune dans le cadre d'une enveloppe de dotation globale de fonctionnement identique à celle de 2018, soit 26,9 Md€ d'euros pour le bloc communal et les départements. Ainsi, la hausse de la péréquation est intégralement supportée par les budgets locaux puisque l'Etat n'apporte pas d'argent supplémentaire. Cela se traduira notamment par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Par ailleurs, **dans un contexte d'inflation à 1,4%, la stabilité des dotations s'apparente dans les faits à un recul pour les collectivités.** D'une part, parce qu'elles doivent s'efforcer, pour les plus grosses d'entre elles, de respecter l'objectif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an dans lequel l'inflation est comprise afin d'éviter toute ponction sur leurs ressources fiscales. D'autre part, car elles vont supporter de nouvelles dépenses imposées par l'Etat comme par exemple la poursuite de la mise en place de la réforme liée aux parcours professionnels, carrières et rémunérations après le report de l'an dernier.

La dotation de soutien à l'investissement local baisse de 45 M€, passant de 615 M€ dans la loi de finances 2018 à 570 M€ d'euros dans le projet de loi de finances actuel. A noter que le fonds de compensation de la

VTA (FCTVA) devrait augmenter en 2019 de 37M€ pour s'établir à 6 Mds€ en lien avec la reprise de l'investissement local. L'automatisation de la gestion de ce fonds, initialement prévue au 1^{er} janvier 2019 par la loi de finances 2018 est reportée au 1^{er} janvier 2020 du fait des délais d'adaptation des applications informatiques de l'Etat.

En outre, **les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée sont minorées d'environ 145 M€** contre 323 M€ l'an dernier afin de neutraliser sur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales certaines évolutions du même montant par rapport aux plafonds fixés par l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Les évolutions conduisant à la minoration des variables d'ajustement sont les suivantes : 84 M€ pour apurer des restes à payer de dotation globale d'équipement des Départements (DGE), 50 M€ au titre de la dotation exceptionnelle pour Outre-Mer (Saint-Martin), 8 M€ d'augmentation de la dotation générale de décentralisation pour financer l'extension des horaires des bibliothèques et 2 M€ au titre de la dotation « calamités publiques ». Le bloc communal pourrait contribuer à hauteur de 63 M€ (54 M€ pour les communes et 9 M€ pour les EPCI), les Départements et les Régions seraient sollicités respectivement à hauteur de 40 M€.

Rappelons que figurent parmi les variables d'ajustement les allocations compensatrices d'exonération de la fiscalité directe locale et les dotations de compensation suivantes : les exonérations de foncier bâti ; les exonérations de foncier non bâti portant sur les terrains plantés en bois ; la dotation de compensation de la taxe professionnelle ; les exonérations de CFE (cotisation foncière des entreprises); les exonérations de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises); la dotation unifiée des compensations spécifiques à la taxe professionnelle ; la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité locale ; le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle); la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) des régions, des départements, des communes et des EPCI à fiscalité propre.

A l'heure actuelle, on ignore comment le prélèvement estimé de 63 M€ sur le bloc communal s'effectuera et quelle seront les variables concernées. Il est probable que la DCRTP sera impactée à la baisse, malgré le caractère anti-péréquisiteur de la ponction sur cette dotation puisque ce sont les territoires industriels qui sont les plus touchés. Par ailleurs, ces restrictions sur les collectivités territoriales sont discutables dans la mesure où il s'agit pour l'Etat de financer pour partie des mesures de solidarité nationale ou d'apurer ses dettes sur les budgets des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'augmentation de la DGD Bibliothèque avait été présentée comme une aide aux communes visant à accompagner la mise en œuvre du rapport Orsenna, ce qui s'avère erroné puisque l'Etat compense cette aide en minorant les variables d'ajustement, reprenant ainsi d'un côté ce qu'il donne de l'autre.

On peut également s'interroger sur la répartition entre les différents échelons dans la mesure où le bloc communal pourrait contribuer à hauteur de 63 M€ alors que sur les 145 M€ d'évolutions à la hausse liées aux mesures nouvelles impliquant de ponctionner les dotations figurant dans les variables d'ajustement, 84 M€ concernent l'apuration de la dotation globale d'équipement en faveur des Départements.

Même si la ponction sur les variables d'ajustement sera moins forte que l'an passé, cette problématique demeure pour autant politiquement sensible.

Une réforme de la fiscalité locale à venir

La refonte de la fiscalité locale, prévoyant notamment les modalités de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et la suppression totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2021, fera l'objet d'un projet de loi dédié au cours du premier semestre 2019. Si **l'exonération de taxe d'habitation pour 80% des contribuables en trois temps d'ici 2020 est neutre financièrement, au moins cette année, pour les communes, les scénarios avancés par le gouvernement pour remplacer totalement cette recette fiscale font peser une réelle menace sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.**

En effet, l'exonération concernant 80% des contribuables prend la forme d'un dégrèvement qui implique que l'Etat se substitue au contribuable exonéré dans le paiement de sa taxe et permet aux collectivités d'être

toujours libre de fixer les taux. Or, les premières annonces faites par le gouvernement lors de la conférence nationale des territoires le 4 juillet dernier pour remplacer intégralement la taxe d'habitation sur la base du rapport Richard-Bur consacré à la refonte de la fiscalité locale combinent à la fois le transfert de la part de la taxe foncière bâtie des Départements et le transfert d'une partie d'une imposition nationale (TVA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour atteindre les 26 Md€ que représente la taxe d'habitation à l'échelle du territoire national. La perception d'une partie d'un impôt national aurait pour conséquence de priver les exécutifs locaux de tout effet de levier et de pouvoir de taux sur ces ressources en sus de la perte de lien entre l'impôt et le citoyen.

Du fait de ce projet de loi dédié à venir sur la refonte de la fiscalité locale, le projet de loi de finances 2019 contient peu de dispositions fiscales majeures. Citons à titre d'exemple l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes déchets pour inciter à la valorisation plutôt qu'à l'incinération conformément à la feuille de route sur l'économie circulaire, la clarification de la notion d'établissement industriel quant aux méthodes d'évaluation de la valeur locative applicable ou encore la douzaine de « petites taxes » supprimées dans un souci de clarification et qui feront l'objet d'une compensation par l'Etat.

Enfin, la baisse des emplois aidés se poursuit puisque seulement 130 000 emplois aidés seront maintenus l'année prochaine, soit une baisse de ressources de 850 M€ pour les territoires.

Les conséquences pour Grenoble

Face à la baisse inédite des dotations de l'Etat qui l'a privée de 17 millions d'euros de ressources entre 2013 et 2017 (soit 7% de ses ressources de gestion) tout en ayant à assumer de nouvelles dépenses imposées par l'Etat telles que la mise en place de la première phase de la réforme relative aux parcours professionnels et la hausse du point d'indice (qui a engendré 2,5 M€ de dépenses nouvelles en 2017), la Ville a élaboré un **plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux** en 2016. Ce plan avait pour but de respecter les ratios financiers légaux et d'éloigner ainsi le risque de mise sous tutelle de la préfecture tout en continuant d'assurer un service public de qualité aux Grenoblois.

Quatre principes ont guidé l'élaboration de ce plan: recentrer le périmètre de l'action municipale sur ses missions, répondre aux nouveaux usages, donner les moyens d'agir au service public en recherchant de nouvelles ressources et transformer les manières de faire. Il s'agit de continuer à rendre un service public fidèle à ses valeurs de continuité, d'adaptabilité, d'égalité et de neutralité tout en transformant l'action publique en profondeur.

Ce plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux s'est traduit par la recherche d'économies et de recettes nouvelles à hauteur de 14M€ sur la période 2016-2019. 10,3 millions d'euros d'économies et 1,4 million d'euros de recettes supplémentaires ont d'ores et déjà été réalisés à ce jour. L'amélioration de la situation financière de la Ville s'est confirmée, et ceci sans hausse des taux d'imposition. Près d'un million d'euros d'économies sont attendues pour 2019 afin de poursuivre la stabilisation de la situation financière de la collectivité.

La Ville maintiendra, en 2019, ses 4 objectifs financiers :

Objectif n°1: respect des ratio légaux afin de conserver une dynamique politique	Objectif n°2: équilibrer capacité d'intervention et capacité d'investissement	Objectif n°3: Ne pas dégrader la capacité de désendettement au- delà de la « zone orange »	Objectif n°4: Ne pas augmenter la part communale des taux d'impôts locaux
--	--	--	---

Le respect de ces 4 objectifs, gage de gestion responsable des deniers publics, est d'autant plus important que l'Etat maintient une contrainte forte sur les collectivités territoriales en dépit d'un changement de méthode. L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% prévu par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 se veut une alternative à la baisse unilatérale des dotations opérée pendant le précédent quinquennat mais prévoit néanmoins la réalisation par les collectivités territoriales de 13 Md€ d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Le dispositif de contractualisation, énoncé à l'article 29 de cette même loi de programmation, concerne les plus grosses collectivités¹ vise à assurer le respect de 3 objectifs :

- La limitation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% par an inflation comprise et à périmètre constant (pour rappel, l'inflation est estimée à 1,4 % en 2019)
- La réduction du besoin de financement, ainsi la collectivité doit rembourser davantage d'emprunts qu'elle n'en souscrit
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités dont la capacité de désendettement dépasse un plafond défini par type de collectivité (12 ans pour les communes)

Seul le premier objectif est contraignant et peut donner lieu à un prélèvement sur les ressources fiscales de la collectivité si l'évolution des dépenses lors du compte administratif est supérieure au plafond de 1,2% fixé par la loi. Notons que ce dernier peut être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de 3 items, chacun pouvant donner lieu à une modulation comprise entre 0 et 0,15 points. Les 3 items concernés sont les suivants :

- l'évolution de la population ou le nombre de logements construits,
- le revenu moyen par habitant ou la part de la population résidant dans les quartiers politique de la Ville
- et la prise en compte des efforts passés entre 2014 et 2016.

L'objectif final peut donc s'établir entre 0,75% et 1,65% selon les collectivités.

Du fait des efforts passés supérieurs à ceux réalisés par les communes qui ont conduit à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 5,7% par an entre 2014 et 2016, la ville de Grenoble a obtenu une majoration de 0,07%, ce qui porte l'objectif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,27% par an jusqu'en 2020. Avec une capacité de désendettement de 10,57 années, la Ville n'est pas concernée par le troisième objectif.

Le plafond des dépenses pour l'année 2019 s'élève à 227 M€. Cet examen des dépenses s'entend à périmètre constant, ce qui signifie que les éléments affectant la comparaison de ces dépenses sur plusieurs exercices, comme les changements de périmètre, les transferts de charges entre collectivités et EPCI ou les événements exceptionnels pourront être retraités.

L'objectif de 1,27% par an est cohérent avec la politique menée et la signature de ce contrat permettra la prise en compte de retraitements comptables évitant ainsi à la Ville d'être pénalisée lors de l'examen du compte administratif. Rappelons que l'objectif de limitation à la hausse des dépenses s'impose aux collectivités ciblées par le dispositif, même à celles qui auraient refusé de contractualiser avec l'Etat, ces dernières courant le risque de se faire imposer un contrat léonin sans négociation possible sur les retraitements.

Pour autant, la ville de Grenoble dénonce cette ingérence de l'Etat qui représente une atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Par ailleurs, ce dispositif souffre de multiples imperfections telles que la non prise en compte de la charge nette alors que certaines dépenses peuvent être financées par des recettes ou encore l'absence de retraitement des dépenses imposées par l'Etat. Des amendements à la loi de programmation des finances publiques sont en cours de présentation par les associations d'élus pour retenir la charge nette, retraiter les dépenses imposées par l'Etat (pour mémoire, la Cour des comptes a estimé dans son rapport portant sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics que les nouvelles normes produites par l'Etat

¹ Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement excèdent 60M€ sur le budget principal

avait engendré une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,7% en 2017) et instaurer la possibilité de saisir la chambre régionale des comptes sur l'appréciation de l'atteinte des objectifs de limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement figurant dans les contrats ainsi que sur le calcul de reprise financière s'il y a lieu.

En outre, l'année 2019 sera la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation qui se traduira par un allègement de taxe d'habitation de 65% pour 77% de Grenoblois.

2. Equilibres financiers et investissements

Les projections financières présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Grenoble sur la période 2019-2022 dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires.

Les transferts à la Métropole se poursuivront en 2019, le conseil métropolitain du 28 septembre dernier s'étant prononcé en faveur du transfert de la **compétence insertion et emploi** à la Métropole au 1^{er} janvier 2019. La ville de Grenoble approuvera ce transfert à son tour lors de son conseil municipal du 5 novembre. Ce transfert de compétences mettra fin au service commun « accompagnement vers l'emploi » créé au 1^{er} mai 2015 sous l'impulsion de la Ville et qui a d'ores et déjà été rejoint par plusieurs dizaines de communes. La commission locale d'évaluation des charges transférées ne s'étant pas encore prononcée sur le montant des charges transférées à la Métropole (l'évaluation aura lieu au premier semestre 2019), le projet de budget n'intègre pas l'impact financier de ce transfert. Il convient de mentionner également le transfert de l'équipe en charge de la **topographie** (5 postes) qui intervient en support de compétences transférées (voirie, réseaux) et dont le coût a été évalué lors de la CLECT du 2 octobre à 0,11 M€.

Les projections développées ci-après reposent sur un certain nombre d'hypothèses, en fonction des informations connues à ce jour, l'examen du projet de loi de finances 2019 venant de débiter. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes.

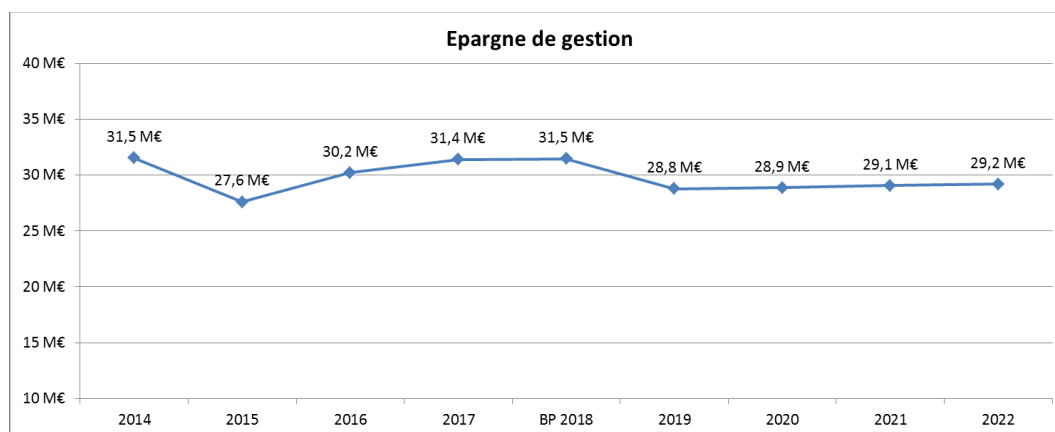
Grands équilibres financiers

En millions d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	ROB 2019	
FONCTIONNEMENT						
Recettes de fonctionnement (en M€)						
Fiscalité (3 taxes)	134,90	135,37	136,22	139,64	141	à 142
Compensations	4,85	4,37	5,12	4,69	5	à 5
Dotations Métro (AC, DSC)	37,20	33,70	29,02	36,46	35	à 35
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	37,53	31,49	28,77	28,74	28	à 29
Autres recettes	50,61	55,33	51,29	56,44	47	à 48
Total recettes réelles de fonctionnement	265,08	260,25	250,42	265,96	256	à 259
Dépenses de fonctionnement (en M€)						
Frais de personnel	128,66	128,39	127,06	137,36	135	à 136
Subventions CCAS	25,40	25,34	19,99	19,00	19	à 19
Autres subventions	24,49	23,46	19,35	17,56	18	à 18
Charges générales (chap. 011)	47,75	40,08	41,66	46,06	46	à 47
Autres dépenses	28,64	17,28	15,53	21,31	16	à 17
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	254,95	234,55	223,60	241,29	233	à 236
INVESTISSEMENT						
Recettes d'investissement (en M€)						
Recettes d'investissement hors emprunts	25,32	20,13	25,05	19,10	16	
Emprunts nouveaux	34,57	26,37	25,00	25,49	28	
Recettes financières hors emprunts nouveaux	10,74	18,58	4,72	2,56	2	
Recettes réelles d'investissement	70,62	65,08	54,77	47,15	45	
Dépenses d'investissement (en M€)						
Dépenses d'équipement	45,22	41,12	42,40	46,21	46	
Remboursement emprunt	27,07	27,72	22,72	22,59	21	
Dépenses financières hors remboursement du capital	10,74	18,58	4,72	2,56	2	
Autres dépenses d'investissement	0,06	0,10	2,53	0,46		
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	83,10	87,51	72,38	71,82	69	
Epargne brute	21,30	23,83	25,22	25,17	23	à 22
Epargne nette	-2,77	-1,06	5,15	5,05	2	à 1

Prospective financière

La prospective a été construite à partir du compte administratif anticipé 2018 avec un taux de réalisation de 80 % des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement.

	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion	256 M€	258 M€	261 M€	262 M€
Dépenses de gestion	228 M€	229 M€	231 M€	233 M€
Epargne de gestion	29 M€	29 M€	29 M€	29 M€
Annuité de la dette	27 M€	27 M€	28 M€	28 M€
Epargne nette	2 M€	2 M€	1 M€	1 M€



Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes

TAXES – évolution des bases	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	2%	1,5%	0%	0%
Taxes foncier bâti et non bâti	2%	1,5%	1,3%	1,3%
Autres impôts et taxes	0%	0%	0%	0%
FNGIR	0%	0%	0%	0%

Le produit des contributions directes – taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur le bâti (TFB) et taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) – a été calculé au vu des notifications de bases prévisionnelles reçues en 2018, auxquelles ont été appliquées à ce stade une variation annuelle de 1,5% de revalorisation nationale des bases et de 0,5% de variation physique des bases en 2019. Le produit fiscal estimé est de 141 M€.

Pour 2020, une hypothèse de revalorisation nationale des bases à 1% et de variation physique à 0,5% a été prise.

Pour 2021 et 2022, dans l'attente d'éléments du Gouvernement sur la suppression de la Taxe d'habitation en 2021 et sa compensation pour les communes, une hypothèse prudente de gel du produit de TH a été prise.

Pour la taxe foncière, une hypothèse d'évolution de +1,3% par an sur 2021 et 2022 a été prise au regard des perspectives de construction de logement sur le territoire grenoblois.

Dotations et participations

Le projet de loi de finances 2019 prévoit une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement après plusieurs années de baisses successives. Le montant de la dotation globale de fonctionnement qui devrait être perçue par la Ville de Grenoble en 2019 est de 29 M€, soit un montant très proche de celui de l'année 2018. Les hypothèses retenues à ce jour pour les années futures reposent sur une stabilité des concours

financiers de l'Etat, la contractualisation financière devant éviter la baisse des dotations jusqu'en 2020 au moins.

Les impacts sur les variables d'ajustement dans le cadre de l'enveloppe normée ne sont pas connus à ce jour, l'examen du projet de loi de finances venant de débiter.

Dotations de la Métropole

La dotation de solidarité communautaire devrait restée inchangée et demeurer à 7 M€. L'attribution de compensation diminue de 1 M€ entre 2018 et 2019 pour tenir compte du remboursement à la Métropole du service commun accompagnement vers l'emploi, du transfert de l'équipe topographie à la Métropole au 1^{er} janvier 2019 et de l'ajustement du nombre d'arbres d'alignement de voirie. Le projet de budget 2019 repose sur une prévision d'attribution de compensation de 28 M€ sans tenir compte à ce stade du transfert de la compétence insertion emploi.

La prospective financière des années futures repose sur une stabilité des dotations métropolitaines à la Ville.

Autres recettes

Les produits des services et du domaine diminuent facialement de 7 M€ entre le budget 2018 et le budget 2019 du fait de la **dépénalisation du stationnement payant sur voirie**. En effet, une instruction ministérielle portée à la connaissance de la Ville début 2018 une fois le budget de la Ville voté en décembre 2017, est venue préciser la nature des flux financiers entre les EPCI exerçant l'intégralité de la compétence voirie comme la Métropole et les communes ayant institué le stationnement payant. Il s'avère que l'encaissement des recettes du forfait de post-stationnement par les communes et leur reversement à la Métropole déduction faite des coûts de mise en œuvre de la réforme sont des opérations d'ordre non budgétaires qui n'ont pas à être retracées dans les budgets des collectivités concernées. Seule l'émission du titre de recettes par la Ville correspondant aux coûts de mise en œuvre de la réforme de la dépénalisation du stationnement payant sur voirie est retracée dans le budget².

Les coûts de mise en œuvre de la réforme sont estimés par la Ville à 1 M€ environ pour l'année 2019.

Une fois la neutralisation des éléments cités ci-dessous, les **recettes des produits des services et du domaine diminuent de près de 2 M€** par rapport au budget primitif 2018. Ces baisses de recettes sont liées à des baisses ou des fins de refacturation à l'encontre de la Métropole ou du CCAS du fait de changement de périmètre des services, à des effets conjoncturels (pas de versement du Fonds d'intervention des personnes handicapées en 2019) ainsi qu'à un ajustement des prévisions de recettes des produits des services sur les recettes réalisées.

L'hypothèse prise en compte pour l'établissement de la prospective financière des années futures repose sur un gel de la hausse du produit des services.

Une augmentation de 0,7 M€ sur le chapitre 74 dotations et participations devrait avoir lieu du fait notamment de la hausse prévisible des compensations de l'Etat mais cette hausse n'empêchera pas les recettes de gestion courante d'être en baisse de près d'un million d'euros entre 2018 et 2019.

Produits financiers

Le projet de budget 2019 intègre une prévision de dividendes à hauteur de 1 M€.

Le nouveau contrat de DSP de la **SEM Compagnie de chauffage urbain** ne devant plus conduire au versement de dividendes, les hypothèses des années futures reposent sur une perception de dividendes à hauteur de 0,4 M€.

² Au compte 70384 « forfait de post stationnement »

Les produits financiers intégreront par ailleurs le remboursement des intérêts de la dette récupérable contractualisée avec la Métropole pour le transfert de la compétence « voirie ».

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient s'élever entre 46 et 46,5 M€, soit une hausse maximale de 1% par rapport à 2018 pour tenir compte notamment de l'augmentation des tarifs de l'énergie. Le plan de sauvegarde et de refondation prévoit une économie de 0,3 M€ en 2019 sur les charges à caractère général.

Les années futures reposent sur une évolution des charges à caractère général de l'ordre de 1% afin de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement et de respecter les objectifs du contrat signé avec l'Etat, sachant que l'inflation se situe à ce jour à 2,3% entre le mois d'août 2017 et le mois d'août 2018.

Masse salariale

La construction du budget pour les dépenses de personnel 2019 se fait à partir d'un niveau d'exécution 2018 projeté à 137 M€ pour le budget principal et les deux budgets annexes self et cuisine centrale. A ce montant s'ajoutent les réformes nationales s'imposant à la Ville, la fin du plan de sauvegarde et les mesures nouvelles. Le montant des charges de personnel devrait s'élever entre 135 et 136 M€ au budget 2019.

Plus précisément, la construction du budget 2019 correspond à la prise en compte de :

- La mise en place d'une indemnité kilométrique vélo voté en septembre 2018 (200€ maximum par an pour les agents venant pour au moins les 3/4 de leurs trajets à vélo pour un montant global estimé à 120 k€) ;
- La prise en compte du déroulement de carrière des agents avec un effet glissement vieillissement technicité estimé à 1M€ marqué par la reprise du protocole parcours professionnels, carrière et rémunération qui avait été suspendu en 2018. Celui-ci entraîne la revalorisation des grilles des agents de la fonction publique et la transformation de régime indemnitaire en rémunération indiciaire. La mise en place du régime indemnitaire de fonction voté en juillet 2018 entraîne quant à lui une inscription complémentaire de 0,5 M€ en 2019 ;
- La prise en compte de nouvelles mesures (effort sur la collecte des encombrants, mise en place d'une équipe supplémentaire pour la police municipale) ;
- Enfin, la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de transformation des services publics locaux se traduira par une moindre dépense de 0,7 M€ en 2019. Il s'agit des derniers effets budgétaires des économies engagées depuis 2016. Ils sont permis par des départs en retraite non remplacés ou remplacés avec un effet noria important, des mutualisations ou des transformations de postes, la poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires et renforts/remplacements dans l'ensemble des directions.

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit par ailleurs l'exonération de cotisations sociales salariales pour les heures supplémentaires et complémentaires. Les taux « salariaux » des cotisations retraite pour les agents titulaires continuent pour leur part à augmenter en passant au 1^{er} janvier 2019 de 10,56 à 10,83%.

Subventions

Le budget 2019 prévoit une stabilité des subventions versées aux organismes de droit privé (15 M€) par rapport à 2018 tout comme au CCAS dont la subvention de fonctionnement s'établit à 19 M€.

Les années futures reposent sur une stabilité des subventions.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes devraient augmenter d'un million d'euros entre 2018 et 2019. Les hausses les plus importantes concernent le budget annexe de la cuisine centrale (0,4 M€), la régie Lumière (0,3M€) du fait du projet Cœur de Ville-Cœur de Métropole qui comprend un volet rénovation de l'éclairage public (place Victor Hugo, rue Felix Viallet) et le budget annexe activités économiques (0,2 M€) du fait de la fin du loyer payé par le Crédit agricole pour le bâtiment Claudel.

Planification des investissements

Dans le cadre de l'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 et complété par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il est prévu que le rapport sur les orientations budgétaires comprenne les « engagements pluriannuels envisagés ».

Afin de compléter les éléments déjà fournis les années précédentes sur les autorisations de programme en cours, le rapport des orientations budgétaires pour 2019 comprend des éléments relatifs à la répartition prévisionnelle des investissements par grandes thématiques pour les années 2019 à 2021 ainsi que des éclairages sur certains investissements planifiés.

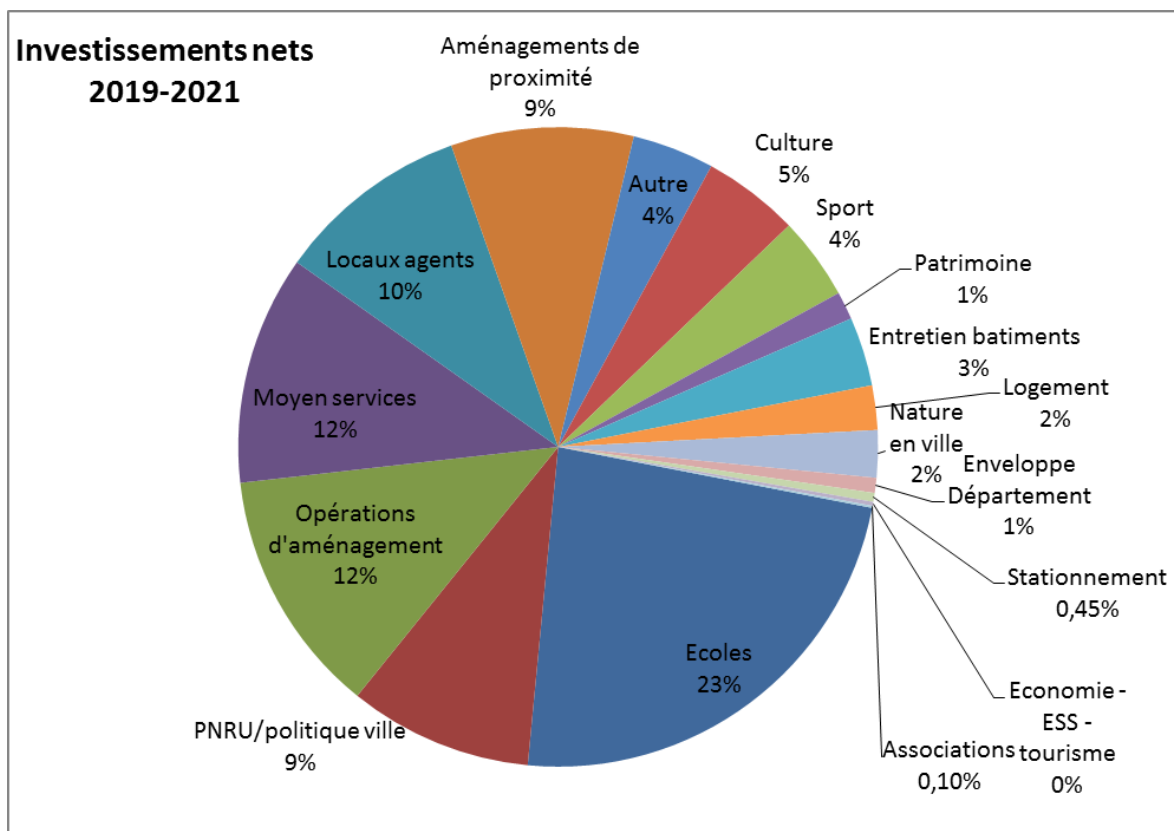
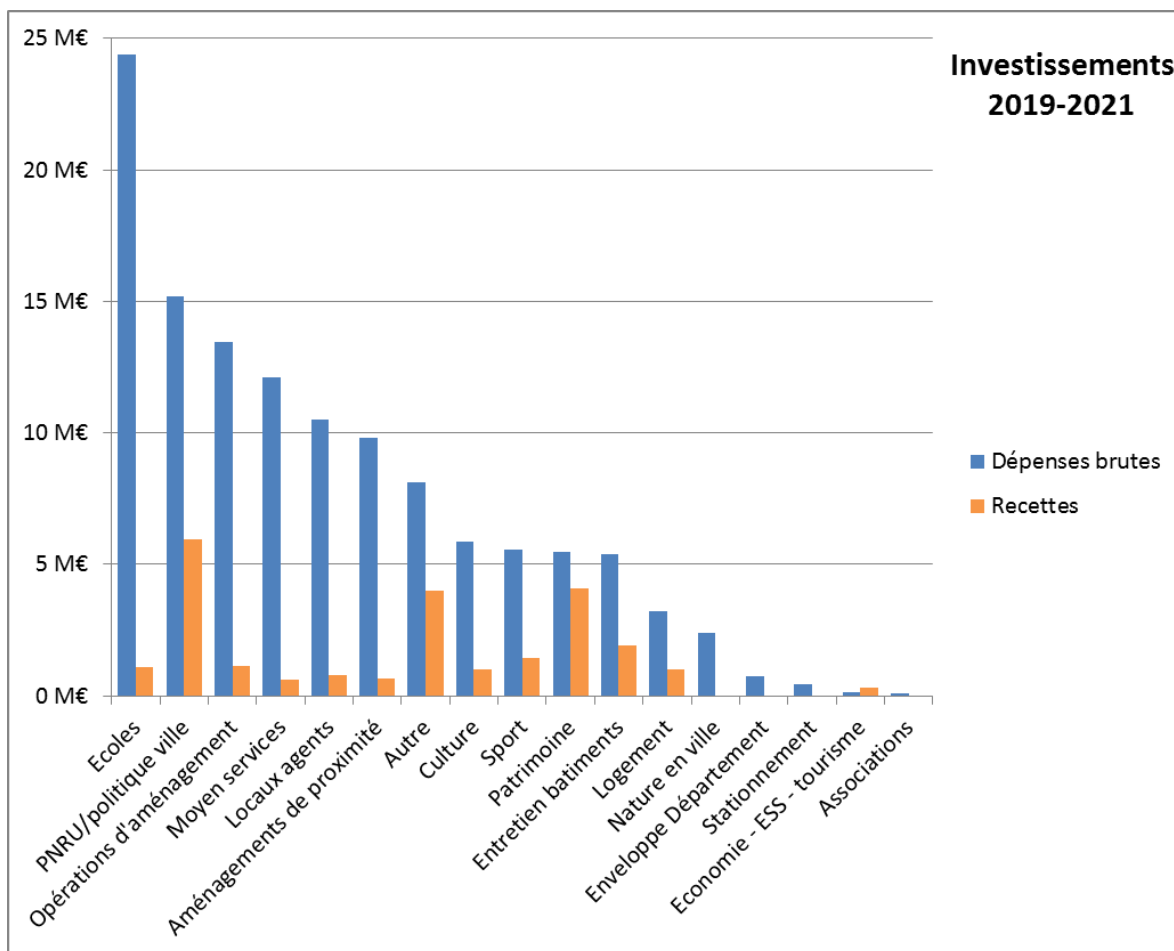
Ces prévisions sont issues de documents de travail évoluant en fonction des informations récoltées auprès des services gestionnaires (évolution des programmes et leurs échéanciers, subventions obtenues ou envisagées, ouverture des appels d'offres,...). Elles permettent aux élus et aux services de préparer les décisions formelles d'engagement des opérations d'investissement soumises au Conseil municipal.

Certains de ces programmes d'investissement sont gérés sous forme d'autorisation de programme et, pour les travaux dans les écoles et les bâtiments culturels, également sous forme de chapitre opération d'équipement (cf. annexe n°4).

De nouvelles autorisations de programme seront créées à l'occasion du Budget primitif 2019. Elles seront détaillées en annexe des maquettes budgétaires.

Les données ci-dessous correspondent à une prévision établie début octobre 2018 des dépenses et recettes potentielles pour la Ville des investissements réalisés sur le territoire grenoblois (budget principal uniquement). Le projet de budget 2019 pourra faire apparaître des variations en fonction notamment de la capacité d'investissement qui découlera du niveau d'épargne nette futur. Ces prévisions peuvent être impactées par des décalages dans la réalisation des plannings d'opération. Il s'agit de prévisions pluriannuelles qui sont mises à jour régulièrement pour s'adapter, en permanence, aux réalités des projets et urgences.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les investissements les plus importants sont consacrés au programme de rénovation, réhabilitation, extension du Plan écoles, qui représente près de 23% des investissements sur la période.



	2019		2020		2021		Total 2019-2021	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Ecoles dont :	13,4 M€	-1,7 M€	8,1 M€	-3,3 M€	10,7 M€	-2,4 M€	32,2 M€	-7,5 M€
Livraison école Florence Arthaud	1,0 M€						1,0 M€	0,0 M€
Hoche construction	4,2 M€		1,9 M€		0,0 M€	-0,4 M€	6,2 M€	-0,4 M€
Diderot extension	1,6 M€		1,7 M€		1,0 M€		4,3 M€	0,0 M€
Rénovation des écoles Chatin, Ampère et Painlevé	3,3 M€	-1,1 M€	0,0 M€	-0,8 M€			3,3 M€	-1,9 M€
Travaux de gros entretien bâtiments scolaires	1,3 M€		1,2 M€		1,3 M€		3,8 M€	0,0 M€
Aménagement ouvertures de classes (dont travaux de dédoublement des classes)	0,6 M€						0,6 M€	0,0 M€
Culture dont :	3,1 M€	-0,5 M€	1,7 M€	-0,5 M€	1,7 M€	-0,1 M€	6,5 M€	-1,0 M€
Réhabilitation Théâtre PREMOL	1,2 M€	-0,4 M€		-0,1 M€			1,2 M€	-0,5 M€
BEP Réaménagement du hall	0,8 M€		0,4 M€	-0,2 M€			1,2 M€	-0,2 M€
Bibliothèque numérique de référence 2	0,2 M€		0,3 M€		0,3 M€		0,9 M€	0,0 M€
Travaux et accessibilité autres bâtiments culturels	0,5 M€		0,7 M€	-0,1 M€	0,6 M€		1,8 M€	-0,1 M€
Parc des arts/CNAC					0,5 M€		0,5 M€	0,0 M€
Sport dont :	2,8 M€	-1,4 M€	1,4 M€	-0,1 M€	1,3 M€		5,6 M€	-1,4 M€
Reconstruction du centre sportif Jean-Philippe MOTTE	1,0 M€	-1,3 M€	0,0 M€		0,0 M€		1,0 M€	-1,3 M€
Travaux et accessibilité des bâtiments sportifs	1,1 M€		1,4 M€		1,3 M€		3,9 M€	0,0 M€
CS Hoche	0,5 M€						0,5 M€	0,0 M€
Transformation des espaces publics	5,8 M€	-0,2 M€	3,7 M€	-0,2 M€	2,7 M€	-0,2 M€	12,2 M€	-0,7 M€
Fonds de concours Métro Cœur de Ville / Cœur de Métro	1,1 M€		0,7 M€		0,2 M€		2,0 M€	0,0 M€
Fonds de concours Métro travaux de voirie	0,4 M€		0,3 M€		0,3 M€		1,0 M€	0,0 M€
Travaux aménagement Place Victor Hugo	1,2 M€		0,2 M€				1,4 M€	0,0 M€
Budgets participatifs	0,8 M€	-0,2 M€	0,8 M€	-0,2 M€	0,8 M€	-0,2 M€	2,4 M€	-0,6 M€
Plantation d'arbres et arbuste	0,6 M€		0,4 M€		0,2 M€		1,2 M€	0,0 M€
Mobilier Urbain et petits aménagements de secteurs	1,1 M€		0,8 M€		0,7 M€		2,5 M€	0,0 M€
Patrimoine dont :	0,4 M€		2,4 M€	-1,7 M€	2,7 M€	-2,4 M€	5,5 M€	-4,0 M€
Tour Perret	0,2 M€		2,3 M€	-1,7 M€	2,6 M€	-2,4 M€	5,1 M€	-4,0 M€
Cimetières	0,1 M€		0,1 M€		0,1 M€		0,3 M€	0,0 M€
Transition urbaine	7,0 M€	-1,9 M€	8,6 M€	-0,4 M€	8,3 M€	-0,3 M€	23,9 M€	-2,6 M€
ANRU 1 Villeneuve - fonds de concours espaces publics et habitat	0,7 M€						0,7 M€	0,0 M€
ANRU 2 Villeneuve -(espaces publics, habitat...)	0,9 M€	-0,1 M€	2,6 M€	-0,1 M€	3,0 M€	-0,2 M€	6,5 M€	-0,4 M€
ANRU 2 Mistral - relocalisation propreté urbaine, associations	0,4 M€	-0,2 M€	1,0 M€	-0,3 M€	1,2 M€	-0,1 M€	1,3 M€	0,8 M€
Projet ABC			0,5 M€				0,5 M€	0,0 M€
ZAC Presqu'île	2,2 M€	-0,7 M€	2,0 M€		1,5 M€		5,7 M€	-0,7 M€
ZAC Flaubert	1,0 M€		1,0 M€		1,5 M€		3,5 M€	0,0 M€
Aides à la transition énergétique des locaux et logements dont :	0,9 M€		1,1 M€		0,5 M€		2,5 M€	0,0 M€
Aide aux bailleurs	0,4 M€		0,7 M€		0,2 M€		1,3 M€	0,0 M€
Campagne d'isolation mur mur (1 & 2)	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,5 M€	0,0 M€
Amélioration performance énergétique locaux associatifs	0,2 M€		0,2 M€		0,0 M€		0,4 M€	0,0 M€
Evolution des locaux agents et moyens des services dont :	7,5 M€	-0,7 M€	8,4 M€	-0,6 M€	6,7 M€	-0,2 M€	22,6 M€	-1,4 M€
Travaux bâtiment Claudel et équipement numérique	2,0 M€	-0,5 M€	2,2 M€	-0,4 M€	2,2 M€		4,3 M€	-0,9 M€
Centre technique Balzac	0,1 M€		0,9 M€		0,9 M€		1,8 M€	0,0 M€
Travaux Halle du repos	0,5 M€		1,0 M€		0,5 M€		2,0 M€	0,0 M€
Renouvellement et transition de la flotte de véhicules	1,8 M€	-0,2 M€	1,1 M€	-0,2 M€	1,8 M€	-0,2 M€	4,8 M€	-0,5 M€
Informatique	1,4 M€		1,4 M€		1,4 M€		4,1 M€	0,0 M€
Solidarités	1,5 M€	-1,0 M€	0,2 M€		0,2 M€		1,8 M€	-1,0 M€
Relogement association Le Fournil	0,5 M€						0,5 M€	0,0 M€
EHPAD St Laurent et Flaubert	0,8 M€	-1,0 M€	0,0 M€		0,0 M€		0,8 M€	-1,0 M€
Travaux d'accessibilité bâtiments (Ad'AP) hors écoles, culture et sports	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,6 M€	0,0 M€
Aménagement RDC pôle solidarité internationale	0,1 M€						0,1 M€	0,0 M€
Autre dont :	3,6 M€	-2,1 M€	3,7 M€	-1,2 M€	2,2 M€	-1,0 M€	9,4 M€	-4,3 M€
Politique foncière	1,0 M€	-1,5 M€	1,0 M€	-1,0 M€	1,0 M€	-1,0 M€	3,0 M€	-3,5 M€
Maintenance horodateurs	0,2 M€		0,2 M€		0,2 M€		0,5 M€	0,0 M€
Total général	46,0 M€	-9,5 M€	39,3 M€	-7,9 M€	36,9 M€	-6,5 M€	122,2 M€	-24,0 M€

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.

FOCUS Investissement – Reconstruction du Théâtre Prémol



Après l'incendie criminel qui a détruit le Théâtre Prémol en 2015, la Ville s'est immédiatement mobilisée pour en assurer la reconstruction, notamment en renouvelant la toiture.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 26 septembre 2016, le programme prévoit une rénovation d'ensemble, en concertation étroite avec les utilisateurs, guidée par le principe général d'une reconstruction à l'identique accompagnée toutefois de certaines améliorations portant sur les conditions d'accueil des publics, les performances acoustiques et thermiques, les conditions de travail des personnels et des artistes.

- Accueil des publics : revalorisation de l'entrée du théâtre, création d'un pôle billetterie / buvette, modernisation du bloc sanitaire accessible aux PMR, apport de lumière naturelle
- Salle du théâtre : reconfiguration des escaliers du gradin, remplacement et modification de la position des sièges pour améliorer la visibilité, création d'une plateforme PMR au sommet du gradin et boucle magnétique, reconfiguration de la régie désormais ouverte sur la salle, habillage des parois pour améliorer les performances thermiques et acoustiques, modernisation du dispositif de chauffage
- Plateau : gril technique et pont motorisés, remplacement intégral du parquet scénique, remplacement de l'ensemble des réseaux scéniques (lumière, son, vidéo)
- Accueil artistes : création de 2 loges, de sanitaires et d'une douche accessibles.

Le théâtre est animé par la MJC Prémol, qui poursuit aujourd'hui des missions indispensables d'accompagnement des jeunes et d'émancipation par la culture. Le Théâtre municipal accompagnera la MJC pour la prise en main de cet outil de travail reconfiguré, au service des équipes artistiques et des publics.

Coût de l'opération : 1,2 M€

Recettes attendues : 0,3 M€ de l'Etat et 0,3 M€ du Département de l'Isère

Livraison : juin 2019

FOCUS Investissement - Bibliothèque d'études et du patrimoine



La bibliothèque d'étude et du patrimoine (BEP) est l'un des piliers du réseau de lecture publique grenoblois. Labellisée architecture remarquable du XXe siècle, cette bibliothèque marque l'entrée du cœur de ville. Elle abrite des trésors patrimoniaux de portée universelle et fait partie des 3 bibliothèques les plus fréquentées du réseau, notamment par les chercheurs et étudiants (41 heures d'ouverture hebdomadaire, soit la plus importante du réseau).

En première pierre du plan lecture 2018-2025 et du réseau de demain, la ville de Grenoble a décidé d'entreprendre la réhabilitation/requalification du rez de chaussée de cette grande bibliothèque d'étude et de patrimoine.

Les objectifs :

- Ouvrir la bibliothèque sur la ville (ouverture des fenêtres, suppression des barreaux, entrée de lumière naturelle), visibilité sur l'extérieur depuis l'intérieur, sur l'intérieur depuis l'extérieur
- Faire de la bibliothèque un lieu de rencontre, de convivialité, de détente (hall ouvert sur un café, dans une rotonde qui est aujourd'hui inaccessible au public, vue sur la Tour Perret, nouvelle place publique intérieure)
- Donner envie de découvrir les richesses patrimoniales de la bibliothèque : une artothèque ouverte, visible depuis l'extérieur, des espaces permettant de dynamiser les actions événementielles et de valoriser les collections

Coût du projet : 0,8 M€ de travaux ; 1,2M€ toutes dépenses confondues

Livraison janvier 2020

Projet porté en partenariat avec l'Etat – Ministère de la culture.

La bibliothèque est soutenue par le département de l'Isère.

FOCUS Investissement - Bibliothèque numérique de référence 2



En 2012, la ville de Grenoble s'est engagée dans le projet de « bibliothèque numérique de référence » (BNR), qui a permis de construire la « numothèque » : des ressources numériques issues de tous les champs de la connaissance, accessibles à l'ensemble des usagers du réseau grenoblois.

La Ville s'engage aujourd'hui dans une deuxième labellisation « Bibliothèque numérique de référence », véritable volet numérique du Plan lecture 2018-25 qui se décline autour de 3 volets :

- Réseau et modernisation des outils informatiques :
 - automatisation des transactions de prêt et de retour qui permettra aux équipes de dégager plus de temps pour l'accueil des publics
 - modernisation des espaces numériques des bibliothèques
 - remplacement du système de gestion de bibliothèque (SGB) actuel Portfolio par la mise en place d'un système de nouvelle génération
 - extension de la numothèque à la métropole et développement des contenus en ligne.
- Patrimoine :
 - migration du portail de la bibliothèque numérique patrimoniale de Grenoble vers le site porté par Gallica, marque blanche de la bibliothèque nationale de France, permettant un véritable référencement
 - poursuite des campagnes de numérisation menées dans le cadre de la BNR1
 - médiation des collections patrimoniales, notamment en investissant le hall de la BEP réhabilité
- Formation : plan global de formation au numérique pour les agents, conduit en lien avec le service formation de la ville et sur la durée, afin de consolider en interne les questions de culture et de médiation numérique pour mieux les porter vers le public.

Budget du projet (2019-2022) : 1,1 M€

Participation attendue de l'Etat : 0,4 M€

Une participation de la Métropole est prévue sur le volet « extension de la numothèque »

FOCUS Investissement – Plan crèches



La Ville et le CCAS se sont engagés dans un plan d'amélioration du réseau de crèches publiques de Grenoble, qui représente un budget de 6 millions d'euros de 2016 à 2019.

En 2019, 2 nouvelles crèches seront inaugurées : la crèche **Anthoard (secteur 1)** et la crèche **Châtelet (secteur 5)**.

Les objectifs :

- Mettre à niveau les bâtiments : confort, sécurité, accessibilité et conditions de travail
- Offrir une **qualité d'accueil renforcée**, pour les enfants, les familles et les professionnels
- Favoriser les échanges et la convivialité au sein des équipements, en accordant une **large place aux familles**, premiers éducateurs de leur enfant
- **Adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles** : accueil collectif ou familial, régulier ou occasionnel, prise en compte des besoins spécifiques.

Après une décennie de très forte natalité, le nombre de naissances se stabilise à Grenoble. L'accueil collectif public est une force à Grenoble : on compte 26 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, un taux supérieur de 10 points à la moyenne nationale. Sur les 1629 places en accueil collectif, 1278 (78%) sont portées par le CCAS. Au-delà de l'augmentation quantitative de l'offre, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des familles les plus fragiles sont au cœur des préoccupations de la Ville et du CCAS, qui portent le plan crèches en partenariat très étroit avec la CAF.

En 2018, 54% des enfants accueillis dans les crèches du CCAS sont issus de familles à bas revenus. Les professionnels se forment tout au long de leur carrière à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

La politique petite enfance est un levier pour agir concrètement sur les inégalités sociales, en accompagnant l'enfant et l'ensemble de sa famille.

EAJE Anthoard

Nombre de places : 60

Surface : 684 m²

Livraison fin 2018, inauguration 1^{er} trim. 2019

Coût de l'opération : 2M€

Nombre de places : 51

Surface : 535 m²

Livraison : septembre 2019

Coût de l'opération : 1.9M€

EAJE Châtelet

FOCUS Investissement – Nouvelle école Florence Arthaud



La nouvelle école Florence Arthaud est l'une des 5 créations d'écoles faisant partie du Plan écoles (qui comprend également des opérations d'extension, de réhabilitation et de rénovation thermique).

Cette école permettra de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires (+200 à 300 élèves par an de 2004 à 2017 à l'échelle de la commune), de soulager les écoles environnantes et d'offrir un cadre de vie de qualité aux enfants et à la communauté éducative.

La Ville a acquis le bâtiment d'une ancienne école privée, au cœur du quartier Saint-Bruno. Après des travaux d'extension, de réhabilitation et de mise en conformité (incendie, accessibilité, structure...), elle accueillera **une nouvelle école maternelle de 4 classes, dotée d'un restaurant scolaire.**

Cette opération s'inscrit dans un cahier des charges strict élaboré pour l'ensemble des opérations du Plan écoles qui accorde une attention particulière aux enjeux de santé environnementale et notamment de qualité de l'air intérieur.

Les aménagements ont été pensés pour offrir aux élèves un environnement calme et sécurisé, en donnant la part belle à la **végétalisation**, au **confort thermique** et à l'**éclairage naturel** des classes.

Ouverture aux élèves : septembre 2019.

Coût de l'opération :

2.8M€ € TTC (1M€ TTC en 2019)

Dont travaux : 1.8M€ HT

FOCUS Investissement – Réhabilitation thermique de 3 groupes scolaires : Ampère, Elisée Chatin, Painlevé



La Ville a engagé avec la SPL Oser la rénovation énergétique des 3 groupes scolaires Ampère, Elisée Chatin et Painlevé. Les travaux permettront :

- de réaliser 46% d'économies d'énergie primaire,
- de produire sur site 30% des besoins énergétiques en énergies renouvelables,
- d'atteindre un niveau BBC rénovation pour l'ensemble du groupe scolaire Ampère, l'école élémentaire Elisée Chatin, l'école élémentaire Painlevé.

Une nette amélioration du confort en été sera assurée grâce à l'isolation et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur avec des VMC double flux. Au-delà de la rénovation énergétique, l'accessibilité des écoles sera améliorée et des travaux de sécurité réalisés.

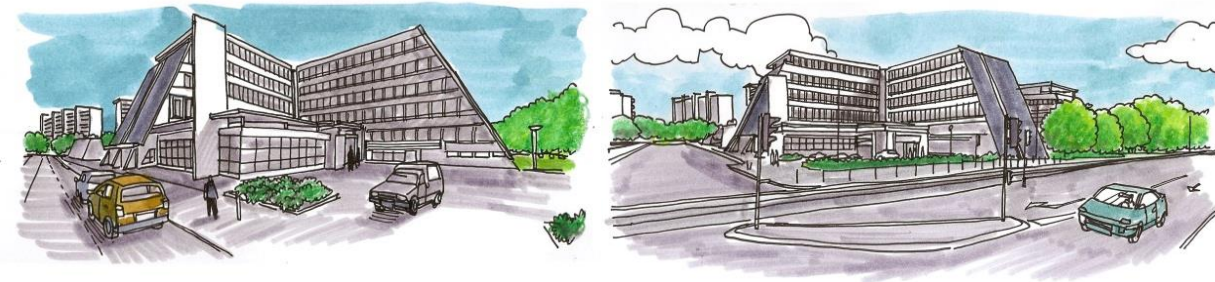
Ces opérations de réhabilitation se traduiront par une requalification architecturale profonde, permettant de pérenniser le bâti de ces trois écoles, dont les travaux ont débuté à l'été 2018 et seront livrés à la rentrée 2019.

Ces opérations d'importance s'accompagnent d'actions de sensibilisation et de formation à l'attention des écoliers et de la communauté éducative, mises en œuvre par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

Coût global des 3 opérations : 3.75M€ TTC (dont 3,55 M€ sur 2019), 1.9M€ de recettes attendues sur 2019-2020

Livraison : septembre 2019.

FOCUS Investissement – Bâtiment Claudel



Le bâtiment Claudel, situé rue Paul Claudel (en face de la MC2), regroupera en 2020 près de 500 agents de la Ville et du CCAS. Il constituera le second pôle d'accueil du public après l'hôtel de Ville.

L'accueil à Claudel sera commun pour des démarches auprès de la Ville (urbanisme, sports, éducation-jeunesse, santé publique et environnementale, environnement et cadre de vie...) et du CCAS (services du siège, accueil petite enfance, pôle inclusion financière..).

Les services de la Ville et du CCAS qui seront transférés à Claudel sont actuellement répartis sur une dizaine de sites différents, qui sont inscrits dans un schéma de valorisation immobilière (cessions, mises à disposition dans le cadre de Gren' de projets, ...).

Entre 2019 et 2020, la Ville et le CCAS conduisent les travaux d'aménagement et d'équipement numérique du site :



Les travaux de mise en sécurité

Le bâtiment relève actuellement de la réglementation du code du travail, mais deviendra un établissement recevant du public (ERP) 5^{ème} catégorie. Ce changement de statut implique un certain nombre de travaux obligatoires de mise en sécurité : circulations, escaliers, nombres d'issues de secours, portes coupe-feu supplémentaires ...



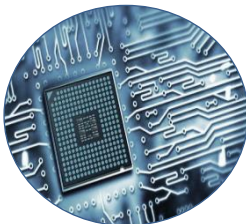
L'aménagement du hall d'accueil

Le hall sera entièrement rénové pour adapter les locaux au flux qui sera accueilli à Claudel (environ 300 personnes par jour). L'aménagement de l'accueil s'appuie sur les propositions des agents Ville et CCAS, et des usagers, pour construire un format qui favorise l'innovation, garantit l'accès aux droits et place les usagers au cœur de son fonctionnement.



L'évolution des espaces de travail

Les bureaux sont actuellement configurés pour les équipes du Crédit Agricole. Les agents de la Ville et du CCAS qui rejoignent le site ont été concertés pour repenser ces espaces de travail, afin qu'ils reflètent leurs organisations et leurs modes de travail. Le mobilier actuellement en place a été acheté en même temps que le bâtiment, et sera réutilisé.



L'équipement numérique du site

L'implantation à Claudel implique un investissement sur les réseaux et le câblage interne, ainsi que des acquisitions et des installations au sein des futurs espaces de travail et d'accueil : wifi, téléphonie, équipement des salles de réunion et de formation, équipement numérique du futur accueil (écrans, bornes, espace numérique accessible au public...).

Coût des travaux : 4.3M€ (2M€ en 2019, 2.2M€ en 2020, 0.2M en 2021) - Contribution du CCAS de 0.9M€ (0.5M€ en 2019, 0.4M€ en 2020)
Déménagement : 2020

FOCUS Investissement – Relocalisation du centre de santé des Géants



Les travaux de relocalisation du centre de santé de la place des Géants à l'emplacement de l'ancienne crèche des poucets (opération de 1,2 M€ Anru1) s'inscrivent dans le vaste programme de renouvellement urbain du quartier de la Villeneuve qui prévoit entre autre la réhabilitation des logements, l'aménagement des espaces publics et l'investissement dans les équipements.

La relocalisation du centre implanté au 64 place des Géants, au-dessus de commerces, présentent de nombreux dysfonctionnements : absence d'isolation thermique, exigüité, sécurité incendie à conforter. L'opération consiste à reconstruire les locaux de soins sur la place des Géants, en lieu et place de l'ancienne crèche des Poucets afin d'offrir aux usagers et aux praticiens des conditions d'accueil et de travail optimales.

Les travaux portent sur :

- la déconstruction partielle de l'ancienne crèche des Poucets (conservation de la structure porteuse, éventuellement de certains planchers et toitures) ;
- la reconstruction du Centre de santé à partir de la structure conservée afin de permettre au bâtiment de satisfaire aux exigences du label BBC Effinergie rénovation.

Le bâtiment reconstruit, d'une surface utile d'environ 340 m², regroupera 3 entités fonctionnelles principales :

- des espaces communs (espaces d'accueil du public et locaux commun à l'usage du personnel) ;
- des espaces de soins (locaux infirmières, bureaux des médecins, salle d'activités physiques adaptés, bureau orthophoniste) ;
- des locaux techniques.

Ce projet vise à améliorer l'accueil des usagers, l'accès à la santé de tous et les conditions de travail du personnel. La relocalisation s'inscrit dans le projet plus large de transformation du quartier et la nécessité de maintenir des équipements de proximité sur la dalle contribuant ainsi à la requalification de la place des Géants qui sera poursuivie dans le cadre du projet ANRU2. Ce projet a été travaillé avec le personnel du centre et l'association des usagers.

Coût des travaux : 1,7M€ TTC dont 1,2 M€ en 2019 (Recettes attendues 1.3M€ : 0.7M€ de la région, 0.5M€ du département, 0.1M€ de l'ANRU).

Réalisation des travaux : fin 2018-2019

FOCUS Investissement – un nouveau cœur de Ville pour Grenoble

Après la rénovation de la place Grenette inaugurée en septembre 2018, les investissements vont s'accroître sur le centre-ville. Rénovation de la place Victor Hugo, travaux Cœurs de ville-Cœurs de Métropole ou encore plusieurs aménagements Chronovélo en cœur de ville sont au programme.

Une nouvelle place Victor Hugo pour l'hiver 2019-2020

Place emblématique du centre-ville, la place Victor Hugo va faire peau neuve au 2nd semestre 2019. Ce projet porté par la Ville de Grenoble s'inscrit en complément du projet Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole qui concerne notamment des rues proches de la place. Au programme, embellissement, rénovation des sols, nouvel éclairage, plantations complémentaires ou encore amélioration des traversées piétonnes entre les différents pôles commerciaux et de transports.



Projet Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole

Portés par la Métropole, le SMTIC et la Ville de Grenoble les travaux vont s'accroître en 2019. Alors que la première tranche des boulevards Lyautey et Agutte-Sembaat sera livrée à l'hiver 2018-2019, ces travaux vont se dérouler de manière phasée sur les autres secteurs : 2^{ème} tranche des boulevards Agutte-Sembaat-Rey, aménagements piétons sur les rues Chenoise, de Lionne, République, Montorge, Millet, de Sault, Guétal (...), apaisement du secteur Championnet sont prévus.

Déploiement des pistes « Chronovélo »

40 km de réseau Chronovélo doivent être déployés par la Métropole à horizon 2020-2021. L'ensemble des axes traversent le cœur de l'agglomération amenant non seulement un aménagement très favorable au développement de la pratique cyclable mais également une amélioration qualitative des espaces publics. Le boulevard Jean Pain, le carrefour Chavant, les Boulevards Lyautey, Agutte-Sembaat, les cours Lafontaine et Berriat vont accueillir ces axes d'un nouveau type.



Livraisons au cours de l'année 2019 - début 2020

Coût de l'opération Victor Hugo : 1,4 M€ dont 1,2M€ en 2019

Participation Ville au projet Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole : 2 M€ dont 1,1M€ en 2019

3. Orientations par politiques publiques



Ville Emancipatrice

Un parcours éducatif pour accompagner les plus jeunes

L'engagement de la Ville de Grenoble pour l'éducation est une priorité : c'est par les politiques éducatives que l'on peut lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux et familiaux. Elles sont un levier indispensable pour contribuer à l'émancipation et à la construction de l'esprit critique. Ces actions éducatives permettent à chacun, considéré comme citoyen à égale dignité avec les autres, de se construire son chemin, non pas seul mais au cœur de la société, en prenant en considération la dimension collective de la construction de soi.

Cette priorité à l'éducation se traduit par une priorité non seulement dans les investissements de la Ville (plan crèche, plan écoles, accueil jeunesse...) mais aussi par les politiques éducatives.

Comme il n'y a pas d'éducation sans coéducation, la Ville donne une place primordiale à la famille de l'enfant comme aux adultes qui s'en occupent. Favoriser l'autonomie signifie associer « l'enfant aux décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité » (art. 371-1 du Code civil), engagement républicain qui a valeur de manifeste éducatif.

En dialogue avec les familles, les professionnels engagés dans l'éducation et dans l'épanouissement de l'enfant, la Ville prend en considération l'ensemble des temps et les lieux de l'enfant, de l'adolescent, du jeune, en s'y investissant de manière différenciée : le temps de l'école, le temps des copains, le temps de l'espace public, le temps de la famille, le temps où l'on ne fait rien, le temps où l'on rêve, le temps où l'on se contente de grandir ce qui n'est déjà finalement pas si mal.

Cet engagement de la Ville se traduira par un partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du label Ville amie des enfants à laquelle la Ville candidate.

Investir pour la jeunesse

La rentrée scolaire 2018 confirme la stabilisation globale des effectifs scolaires et une légère baisse en maternelle, ce qui s'est traduit par 9 fermetures et 5 ouvertures de classes (hors dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+).

Le plan école se poursuit. Une nouvelle école maternelle de 4 classes, l'école Florence Arthaud, ouvrira à la rentrée 2019. Au cœur du quartier Saint Bruno, dans un environnement cœur d'îlot, elle est dotée d'une salle de motricité et d'un restaurant scolaire. Les travaux de construction de l'école Hoche démarrent à l'automne 2018 pour une livraison prévue à la rentrée 2020. Les travaux d'extension de l'école Diderot seront engagés dès 2019 et s'étaleront jusqu'en 2021 pour transformer cette école en un groupe scolaire de 8 classes doté d'une salle polyvalente ouverte sur le quartier et d'une entrée repensée dotée d'un parvis. Enfin les études sur la construction de l'école Flaubert se poursuivent ainsi que celles de l'extension de l'école élémentaire Racine.

En 2019, **les travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation** continueront afin d'entretenir le patrimoine scolaire existant (réfection de toitures, travaux de sécurité incendie, remplacement de chaudières, remplacements de menuiseries, réfection de sanitaires...). La rénovation énergétique de 3 groupes scolaires avec la SPL OSER - Ampère (secteur 1), Paul Painlevé (secteur 3) et Elisée Chatin (secteur 4) – sera terminée à la rentrée 2019. Ces écoles ont été choisies car elles avaient la plus forte consommation énergétique. Une cour d'école en mauvais état sera rénovée en concertation avec les élèves et les acteurs de la communauté éducative afin de prendre en compte les usages notamment par les filles et les garçons, en favorisant la présence de la nature et de jardins pédagogiques et en réduisant les îlots de chaleur et la place du bitume.

La suite du plan école sera travaillée notamment sur trois secteurs : le secteur 5 autour de l'école du Grand Chatelet, le secteur 1 sur la presqu'île et Villeneuve, et enfin le secteur 6 dans le cadre de l'ANRU 2. En outre, les études pour conduire une rénovation de l'école Vallier seront conduites afin d'engager des travaux en

2020 concomitamment aux travaux de l'A480. Enfin, les études seront engagées pour envisager une extension de la cuisine centrale permettant d'adapter cet outil au volume de production actuel.

La Ville a travaillé aux côtés du Département sur la reconstruction du collège Aubrac, et poursuivra cette collaboration en veillant à la bonne insertion du collège aux côtés de l'école des Buttes et dans le parc Jean Verlhac ainsi qu'à la relocalisation des terrains de sport. Ce projet impliquera une reconfiguration et une rénovation des cours de l'école des Buttes.

En 2019, le déploiement des vidéoprojecteurs et le renouvellement du matériel informatique sur base de solutions libres se poursuivra.

Le temps des jeunes enfants

Le plan crèches se poursuit. L'EAJE Anthoard sera livré au 1^{er} trimestre 2019, offrant nouvelle crèche multi-accueil de 66 places qui remplacera la crèche Saint Bruno dont les locaux sont vétustes et inadaptés. Puis en septembre 2019 l'EAJE Chatelet ouvrira et permettra d'augmenter l'offre de places dans le secteur dans un bâtiment aux normes et accessible.

Les crèches de Grenoble s'attachent à accueillir les familles vulnérables grâce à des tarifs au quotient familial et des critères d'attributions des places spécifiques. Elles accueillent aussi les enfants à besoin spécifiques grâce à une politique de formation des professionnels, au travail de trois psychologues et à des renforts humains.

Les 6 relais assistantes maternelles de la Ville constituent autant d'espaces d'information et de ressources pour les assistantes maternelles et les parents et organisent des temps collectifs pour les assistantes maternelles indépendantes accompagnées de leurs enfants.

La Ville construit chaque année de multiples projets d'éveil artistique et culturel destinés aux 0-6 ans et leurs familles en partenariat avec les professionnels de la petite enfance et les acteurs culturels grenoblois.

L'accompagnement des familles se poursuit grâce au réseau des référents familles dans les Maisons des habitants qui développent de nombreuses actions envers les parents.

Le temps de l'école

L'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans dans les quartiers d'éducation prioritaire a été initié en 2017, à la rentrée 2018, 193 enfants sont inscrits en TPS (« très petite section »). Le travail de partenariat entre la Ville, le CCAS et l'Education nationale se poursuivra pour veiller à la meilleure intégration de ces enfants à l'école maternelle dans un souci notamment de complémentarité avec l'accueil en crèche et de bonnes conditions d'accueil des enfants.

Malgré les fermetures de classes en maternelle et la suppression de deux contrats aidés d'ATSEM dans des écoles de la Villeneuve, la Ville maintient l'ensemble de ses effectifs d'ATSEM. Le taux d'ATSEM par classe est de 93% à la rentrée 2018, en progression par rapport à 2014.

La Ville s'est fortement mobilisée pour accompagner les dédoublements des CP et CE1 en REP et REP+ ; des travaux ont été réalisés dès 2018 et se poursuivront dans de nombreuses écoles en 2019. 6 espaces supplémentaires ont été mobilisés dès septembre 2017, 16 à la rentrée 2018. De nombreux travaux seront encore réalisés à l'été 2019 pour permettre le dédoublement des CE1 en REP.

L'engagement de la municipalité pour un accompagnement des temps scolaires sera renouvelé. La dotation aux coopératives scolaires intégrera des modulations permettant de soutenir les écoles où les familles sont le plus fragiles économiquement. Après avoir participé à une étude dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME sur l'impact sur la santé des fournitures scolaires, un travail de sensibilisation des enseignants et des parents sera engagé et le marché de fournitures scolaires sera repensé afin d'introduire un critère de santé environnementale.

La Ville poursuit l'accompagnement des écoles par l'intervention des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en temps scolaire. Le ski scolaire rencontre un succès grandissant, en 2019

107 classes de CE2/CM1, CM1 et CM2 sont inscrites dont 57 en ski nordique et 50 en ski alpin, chiffre jamais atteint.

Les interventions des musiciens intervenants du Conservatoire, des bibliothécaires et des médiateurs du Musée de Grenoble et du Museum d'Histoire naturelle se poursuivent, tout comme celles d'acteurs associatifs soutenus par la ville, permettant à 100% des élèves de disposer d'une éducation artistique à l'école.

Grâce à un partenariat avec la fondation du camp des Milles, les classes de mer organisées dans le domaine municipal de Massacan bénéficieront d'une visite du site mémorial du camp des Milles et d'un accompagnement pédagogique.

La Ville accompagne les projets qui donnent la parole aux enfants. En 2019, cela se traduira par la sortie du film « Graines d'espoir » dans lequel des élèves de l'école Bizanet et de la Maison de l'Enfance Prémol partagent leurs questionnements autour des enjeux de l'avenir, et racontent les solutions qu'ils repèrent.

Le temps périscolaire

En 2018, la Ville a mené une démarche approfondie de débats sur les rythmes scolaires et le périscolaire, elle a ainsi conduit une évaluation du périscolaire du soir complète : analyse de la fréquentation, enquête exploratoire auprès d'enfants et de familles, diagnostic interne auprès des animateurs référents et relais, enquête téléphonique auprès des familles grenobloises. L'ensemble de cette démarche permettra de travailler le projet éducatif de territoire qui doit être renouvelé à la rentrée 2019 en maintenant l'organisation actuelle des temps scolaires sur 4,5 jours.

Un plan d'actions sera mis en œuvre pour poursuivre l'amélioration continue des temps périscolaires à l'œuvre depuis 2015 : amélioration de l'information des familles par différents leviers, connaissance des équipes d'animations et du projet périscolaire de chaque école, meilleure prise en compte du rythme de l'enfant tout au long de la journée, notamment lors de la pause méridienne, poursuite du travail sur la cohérence éducative entre acteurs, diversification des contenus, approfondissement de la prise en compte de la parole de l'enfant.

Un travail avec un master 1 de l'Université Grenoble Alpes sur la parole de l'enfant sera développé sur l'ensemble de l'année scolaire.

La pause méridienne

Très fréquentée, la pause méridienne est un temps important à la fois d'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi d'éducation nutritionnelle. C'est pourquoi des animations continueront à être organisées lors de temps forts à différents moments de l'année (semaine du goût, quinzaine contre le racisme...).

D'ores et déjà, plus de 50% des composantes des repas sont bio et/ou locales. Une nécessité pour la santé des enfants, la protection de l'environnement et le soutien aux filières locales de production alimentaire. L'introduction de repas végétariens à l'école et dans les crèches a été mise en œuvre à raison d'un repas par semaine, dans une commune exigeante d'équilibre alimentaire et de réduction de la consommation de protéines animales. La Ville se mobilise également contre le gaspillage alimentaire en participant aux actions relayées par la Métropole (projet « 1000 écoles contre le gaspillage » financé par l'ADEME) et en se mobilisant auprès de la banque alimentaire. La politique alimentaire communale s'accompagne d'actions de formation des agents de restauration et d'adaptation des outils de travail : un nouveau logiciel de production opérationnel en octobre 2018 permettra à terme de travailler sur le gaspillage alimentaire et sur la réduction du nombre de paniers repas pour les enfants allergiques.

Le temps des loisirs

La Ville de Grenoble construit depuis longtemps un partenariat fort avec les équipes sociales et professionnelles socio-culturelles. Elles jouent un rôle clé pour l'accueil des enfants, adolescents et jeunes, l'accès aux loisirs et aux vœux, la découverte d'horizons nouveaux. Elles participent de la communauté éducative appuyée sur des valeurs d'émancipation, de respect et d'égalité. L'éducation populaire constitue un terme alternatif au consumérisme.

En 2019 comme en 2018 chaque MJC a un objectif « activité montagne » inscrit dans sa convention avec la Ville, dont le financement est assuré par les gains issus des recettes de billetterie des Rencontres du Cinéma de Montagne. Une formation théorique et pratique des encadrants sur les vertus socio-éducatives des sorties en montagne a été organisée par la mission montagne de 2015 à 2017. En 2018 la mission montagne a animé un séminaire d'échange et de réflexions avec les encadrants de terrain pour discuter des premiers résultats de l'évaluation de la politique Jeunes en Montagne menée par le service évaluation de la ville. En 2019, l'affinage de la collecte de données sur les sorties devrait permettre un dialogue approfondi lors de la rencontre annuelle des partenaires de Jeunes en montagne en intégrant l'évaluation des pratiques constatées et en dégagant des pistes de solutions pour continuer à étendre la couverture géographique du dispositif à tous les quartiers de la ville.

Les équipements culturels et sportifs municipaux, ainsi que de nombreuses structures soutenues par la Ville de Grenoble, s'engagent également tout au long de l'année pour proposer aux enfants et aux jeunes des parcours de découverte et de pratique dédiés, contribuant à la diversité des réponses aux besoins des enfants et des jeunes dans leur parcours d'apprentissage et d'émancipation.

Accompagner les jeunes dans l'entrée en autonomie

La prise en compte de la jeunesse dans les politiques municipales s'illustre pleinement dans la structuration d'un service jeunesse à part entière.

Suite à la livraison du bâtiment du « 24 bis », l'année 2018 a été consacrée à l'installation des occupants dans les locaux (associations et service jeunesse de la Ville), à la constitution d'une association dédiée, au recrutement d'un poste de coordonnateur par l'association et enfin à la dénomination et à l'inauguration du lieu. Il s'agit, à présent, à compter de 2019, de développer une synergie de coopération et de mise en place de projets communs rassemblant tous les acteurs, au bénéfice de la jeunesse. Cette installation permet aussi une autre couverture territoriale du service jeunesse jusqu'à présent, implanté dans les secteurs 5 et 6.

Ce service conduit notamment des expérimentations comme le projet « stage de troisième » avec le collège Lucie Aubrac engagé dès 2016. Ce projet vise à accompagner la prise d'autonomie des collégiens et à favoriser leurs liens avec les professionnels. Les professionnels de la jeunesse et de l'Éducation nationale mettent en commun leurs compétences pour animer des ateliers : favoriser la prise de conscience du collégien sur ses envies et ses aspirations, rédiger le premier CV et préparer l'entretien. Un réseau d'entreprises accueillant des stagiaires est constitué sur la base d'un cadre commun d'accueil. Ce projet se poursuit dans les collèges Lucie Aubrac et Aimé Césaire.

2017-2018 a été consacrée au bilan des dispositifs jeunesse mis en place par la Ville depuis plusieurs années. Pour 2019, des évolutions seront proposées, il est notamment envisagé de faire évoluer le fonds d'initiative jeunesse « 1ers départs » et les jobs d'été en un nouveau dispositif proposant des chantiers utiles et solidaires. Cela permettra une meilleure diversification des missions et la mobilisation d'un nombre plus important de jeunes.

Le service poursuit son travail sur la participation et l'engagement des jeunes. Un projet d'ampleur mené par l'équipe jeunesse a permis de mobiliser plus de 100 jeunes pour aller voir un concours d'éloquence à la MC2 avec Kerry James, sur la situation des quartiers populaires et la responsabilité de l'Etat. Ce temps a été suivi d'un débat en présence du Maire au cours duquel une soixantaine de jeunes ont échangé avec respect et engagement sur la manière dont ils projettent leur vie, leurs responsabilités personnelles, les paramètres liés aux quartiers dans lesquels ils ont grandi, et ont eu une réflexion à voix haute sur les mouvements croisés de l'assignation et de l'émancipation.

L'attention portée aux plus fragiles

Dans le contexte de tensions sociétales, économiques et environnementales, les politiques éducatives déclinées dans tous les territoires, en direction de chaque enfant, chaque jeune et pour toutes les familles, notamment ceux et celles dans les situations les plus fragiles, contribuent à la promesse démocratique.

Le service municipal de santé scolaire de la Ville est un acteur majeur de cet engagement qui permet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Tous les enfants scolarisés en petite et grande sections sont vus par un professionnel de santé pour un dépistage systématique. Les enfants dans les situations les plus fragiles se voient proposer un bilan et un suivi de santé effectués par un médecin. Des actions collectives sont aussi organisées dans toutes les écoles, avec une attention particulière pour les écoles en quartier politique de la ville (actions bucco-dentaire, langage, lutte contre l'obésité...).

Ce service permet d'accompagner les enfants malades ou atteints d'une pathologie chronique dans leur intégration scolaire à travers notamment la mise en place et le suivi des Projets d'Accueils Individualisés (PAI) ; depuis la rentrée scolaire 2016, l'accueil des enfants ayant un PAI a été élargi aux temps périscolaires après 16 heures.

La Ville continue de favoriser une tarification progressive de la pause méridienne. En 2017-2018, ce sont ainsi 273 342 repas à moins de 1€ qui ont bénéficiés à 2889 enfants issus de 1856 familles à très bas revenus. Le coût minimum est de 0,77€ accessible avec un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 380€. Cela correspond à une aide de la Ville comprise entre 2.5M€ et 3M€.

Le dispositif de réussite éducative se déploie sur la tranche des 2-16 ans et des 16-18 ans avec l'ensemble de ses partenaires. Ainsi, des parcours de prévention du décrochage scolaire ou d'accompagnement pour permettre à un jeune en situation de décrochage de retrouver une dynamique de projet, sont définis au sein des équipes pluridisciplinaires de soutien, avec le jeune et sa famille. Ainsi, 15 jeunes de 16 à 18 ans, en cumul de difficultés, sont accompagnés en 2018.

La place des jeunes dans la ville et leur environnement

Des expérimentations sont conduites pour aménager les abords des écoles et les adapter : piétonisation, changement du plan de circulation, zones de rencontre avec réduction de la vitesse, suppression de feux tricolores...

L'accès immédiat à la nature peut être la première et parfois la seule étape de découverte de celle-ci. Les espaces naturels sont un formidable outil pour l'éducation à l'environnement ; notamment le site exceptionnel de la Bastille, à portée de chacun et en particulier des enfants. La Ville de Grenoble a une place privilégiée en France à l'intersection de trois massifs montagneux qui lui permet de promouvoir la montagne comme partie prenante d'un projet éducatif spécifique à Grenoble. Cette opportunité doit être saisie pour que chaque enfant puisse découvrir les différentes facettes de la montagne aux quatre saisons.

La végétalisation des écoles, notamment des cours d'écoles, constitue également un axe important. Une politique volontariste permettra de soutenir les écoles qui souhaiteront s'investir dans un jardin pédagogique.

Cultures

A Grenoble, la culture est un pilier de la démocratie : nombre d'associations y inventent les gouvernances et modèles de demain (la Bobine, le Prunier sauvage, le Magasin...), et la Ville a posé la liberté de création et l'indépendance des responsables culturels comme le principe premier de sa politique culturelle.

La culture est le second budget de la ville, après celui de l'éducation. Elle représente environ 28 millions d'euros en 2019. Progressivement, la culture devient également un enjeu métropolitain : au fil de l'eau, le transfert de la MC2 et du CCN2, le soutien à des festivals d'envergure métropolitaine et le lancement de dispositifs intercommunaux autour de la lecture publique permettent de penser la vitalité culturelle grenobloise à l'échelle du bassin de vie.

Donner les clés aux artistes

La ville de Grenoble renforce son soutien aux artistes et à la création sous toutes ses formes, soutien qui s'est concrétisé par la nouvelle bourse aux arts plastiques (2016), la création d'ateliers d'artistes (quartier Hoche/Bonne, nov.17), la mise en place d'une résidence d'auteurs (quais de l'Isère, mai 18), de nouveaux dispositifs d'accompagnement en musiques actuelles (février 2017) et l'accueil d'un nouveau projet à la Clé

de Sol (été 2018). En 2019, cet engagement se confirme avec l'installation du nouveau projet pour le Théâtre municipal, présenté en mai 2018. L'objectif de ce nouveau projet, qui associe les trois plateaux et les ateliers décors et costumes, est de donner les clés aux artistes : en compagnonnage avec deux artistes associées, Julie Desprairies et Pascale Henry, l'ouverture des lieux sur la ville, l'accueil en résidences, le renforcement des liens avec les habitants font l'objet d'une réflexion approfondie, qui se traduira notamment par des créations partagées en 2019 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du conservatoire de Grenoble.

Accompagner les acteurs

La Ville engage également deux nouveaux appels à projets, autour du théâtre Ste-Marie d'en bas, et du sous-sol du Palais de l'Université, dans une démarche d'accompagnement des initiatives.

Parallèlement, la Ville s'engage depuis 2017 dans une démarche de **conventionnement pluriannuel** avec des acteurs culturels dont les projets s'ancrent sur la durée : lieux identifiés comme structurants, festivals, compagnies... A l'heure actuelle, une dizaine d'acteurs sont engagés dans cette démarche de conventionnement, dont le déploiement se poursuit.

Accompagner les trajectoires culturelles de chacun

La Ville s'engage pour que chacun trouve sa place dans la vie culturelle grenobloise et y participe : comité d'avis associant les usagers (2015), dispositif « envies de cultures » pour des projets portés par habitants et artistes (2016), gratuité pour les moins de 26 ans dans les équipements culturels (2016), bourses et passerelles au conservatoire (été 17)...

L'ouverture croissante du conservatoire à tous les publics sera à l'honneur en 2019, avec la célébration des 50 ans du bâtiment dans la continuité de la réussite de la journée portes ouvertes (juin 2018). Ce sera l'occasion de renforcer encore les partenariats avec les acteurs culturels de la Ville, marquant un engagement commun pour la transmission des exigences du travail artistique au plus grand nombre.

L'émancipation par la culture commence dès l'enfance : des actions d'éveil à la culture sont portées tout au long de l'année et associent plusieurs services de la ville et le CCAS autour de la petite enfance et des familles. Désormais à Grenoble, 100% des enfants d'âge scolaire sont engagés dans des parcours de découverte artistique et culturelle, avec la mobilisation active des équipements municipaux.

Ouvrir les lieux sur la ville

La ville de Grenoble a engagé à la fin de l'année 2017 une large réflexion sur le réseau de lecture publique, sous l'intitulé « Plan lecture 2025 ». L'enjeu : bâtir le réseau de demain en s'appuyant sur ses atouts et en apportant des réponses aux enjeux posés par les nouveaux usages des habitants et des professionnels. L'enquête des pratiques des usagers et non-usagers du réseau a montré une problématique aiguë de fréquentation des bibliothèques notamment pour ce qui concerne les 15-24 ans. Physionomie des lieux, convivialité, accessibilité, ouverture sur la ville... ces questions sont au cœur de la démarche municipale : après le réaménagement de la bibliothèque Alliance (2018), la **Bibliothèque d'étude et du patrimoine** fera l'objet d'un profond réaménagement de son rez-de-chaussée en 2019. Un nouveau **relais lecture** est aménagé au Musée de Grenoble (décembre 2018), autour de l'art et de la jeunesse. Un projet culturel émergera également au Village Olympique dans le courant de l'année 2019, autour d'un relais lecture et d'actions hors les murs des équipements municipaux.

La Ville accompagne également la démarche d'ouverture sur la ville des acteurs culturels associatifs. C'est le cas du Prunier Sauvage, engagé dans la préfiguration du Parc des arts au Parc Bachelard, et du Magasin des Horizons. En 2019, les travaux du Théâtre Prémol seront terminés : l'équipement reconstruit sera livré à la fin du printemps.

L'art au bout de chaque rue

La Ville se mobilise pour que l'espace public accueille les imaginaires artistiques : Street art festival (depuis 2015), fresques et murs d'expression libre (depuis 2018), Cabaret frappé gratuit (2016), accueil du Grand rassemblement du CCN2 et de nombreux festivals dans la Ville, mise en lumière de la création artistique dans les grands temps forts de la ville (50 ans des jeux olympiques, fête des tuiles, l'été oh ! parc...)... Cet engagement se poursuit pour affirmer la place de l'art dans les transitions urbaines.

Préserver et partager les patrimoines

Les cultures, c'est aussi un patrimoine en partage : depuis 2017, Grenoble est labellisée Ville d'art et d'histoire, témoignant de sa singularité de ville composite, ouverte sur le monde, une ville de montagne et d'eau qui face aux défis sans cesse se réinvente. En 2018, le site grenoble-patrimoine.fr a été mis en ligne,

s'accompagnant de parcours de valorisation des œuvres d'art qui maillent l'espace public grenoblois. Le déploiement d'une approche transversale et ouverte des patrimoines se poursuivra en 2019, à la faveur de la concrétisation du projet de restauration de la Tour Perret notamment, mais aussi des travaux de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine, qui permettront de redécouvrir les trésors qu'elle abrite, et des expositions du Musée de Grenoble, au premier rang desquelles l'exposition « Servir les Dieux d'Égypte », qui rappelle le lien historique qui unit Grenoble à l'égyptologie.

Sport

En 2019, la Ville poursuivra ses efforts pour offrir des activités physiques et sportives au plus grand nombre en s'attachant plus particulièrement aux publics les plus éloignés. Dans ce cadre, l'accès des femmes aux diverses disciplines reste un objectif prioritaire et le succès de la semaine du sport féminin en septembre 2018 conforte la mobilisation du mouvement sportif et de la Ville. De manière à pérenniser cet axe, le territoire accueille de grands événements sportifs jusqu'à la Coupe du monde féminine de football 2019, les éducateurs sportifs municipaux seront formés, l'accès aux ressources pour les grenobloises développé et les initiatives associatives valorisées. Le soutien aux équipes féminines du GF38 et du FCG sera spécifiquement identifié.

Les excellents résultats de nos clubs professionnels renforcent le travail effectué avec ces structures pour des actions sur l'ensemble de la Ville envers les plus jeunes.

L'évènementiel sportif sera riche avec les mondiaux de hockey sur glace U18, la Coupe du monde féminine de football et les internationaux de Glace notamment.

Les actions du service sport et quartiers se déploient dans des quartiers où sont repérés des publics jeunes en difficulté tout en préservant leur présence forte sur les quartiers en politique de la Ville. Le service continue à développer son offre envers les jeunes filles et les femmes.

La Ville poursuit l'accompagnement des écoles par l'intervention des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en temps scolaire.

Dans le cadre de son soutien aux associations et clubs amateurs, la Ville de Grenoble pérenniserait le budget dédié aux subventions et souhaite mieux prendre en compte les contraintes du haut niveau pour les clubs en faisant évoluer les critères de versement.

Les clubs de proximité font aussi l'objet d'une attention soutenue et 2019 verra la réalisation d'un nouveau siège pour l'US Abbaye et la reconstruction du siège de l'AJAV.

Le Centre sportif Jean-Philippe MOTTE ouvrira au premier semestre 2019 entre la Villeneuve et le Village Olympique. Il est constitué d'une grande salle et de 2 salles plus petites et accueillera les scolaires du primaire et du secondaire (collège Lucie AUBRAC et lycée GUYEMER) et une diversité de clubs, à la fois de proximité et d'autres associations sportives grenobloises afin de toucher un public le plus large possible. L'accent sera également mis sur les équipes féminines ou mixtes. Le pôle sportif Cocat accueillera dans des locaux rénovés à Teisseire, une salle de musculation plus grande ouverte à tous, des locaux associatifs et un dojo.

D'autres travaux importants sont prévus comme la deuxième phase concernant le Centre sportif Hoche (réseaux, accessibilité ...), la poursuite de l'amélioration de la piscine Jean Bron et plusieurs chantiers visant la sécurisation et la maintenance des équipements sportifs. La halle Clémenceau avec son sol et son chauffage entièrement rénovés retrouvera toutes ses capacités d'accueil sur cette année 2019.

International et Europe

Grenoble, terre historique d'accueil, continue de se façonner avec le monde. Devenue l'un des premiers pôles scientifiques et étudiants internationaux, fer de lance en matière de transition et de politiques sociales, Grenoble développe depuis la fin des années 70 une politique affirmée d'accueil de réfugiés politiques, de migrants, d'universitaires, chercheurs et entreprises étrangères. Cette prise en compte

nécessaire s'inscrit dans l'ensemble des politiques conduites par la Ville aujourd'hui, par les projets de coopération qui permettent d'échanger avec le monde, en lien avec l'ensemble des compétences municipales, ou par l'offre d'animation du territoire autour de l'international impliquant ces Grenoblois venus d'ailleurs. C'est aussi permettre à la collectivité de s'inspirer de ce qui se fait de meilleur à l'échelle locale au niveau international, avec l'animation d'un réseau de villes en transition, qui sera à l'honneur pendant la Biennale du même nom.

« Faire ensemble », c'est impliquer tous les Grenoblois d'ici et d'ailleurs dans des projets qui donnent aux plus jeunes les clés pour devenir des citoyens de l'Europe et du monde, du périscolaire à l'accompagnement de projets de solidarité internationale. C'est reconnaître et valoriser leur apport : ce sera à nouveau un axe fort de la programmation 2019, avec une participation active du tissu associatif, avec l'ouverture en février du Pôle de solidarité internationale et le déploiement d'une offre en éducation à la citoyenneté internationale, et la continuité des Ateliers de la coopération et de la solidarité internationale (plateforme de partage et de co-construction entre acteurs grenoblois de l'Europe et de l'international).

« Faire ensemble », ce sont sur l'international des événements co-construits et suivis avec la société civile locale de Grenoble et d'ailleurs : associations de diasporas, associations de solidarité internationale ou européenne, universités, établissements scolaires, consulats... en misant sur la coresponsabilité et le bénévolat. Cette orientation forte continuera de guider la programmation de la Maison de l'international, avec la célébration d'anniversaires forts de sens : les 30 ans du jumelage Grenoble-Oxford en plein Brexit, les quarante ans du jumelage Grenoble-Essen, placés sous le signe des transitions, les vingt ans des coopérations avec Ouagadougou et Constantine, coopérations emblématiques qui feront l'objet d'un renouvellement de convention. Une attention particulière sera portée sur les actions de sensibilisation à l'accueil des migrants.

L'action de solidarité internationale passe aussi par l'accueil et l'accompagnement des migrants, qui constitue une tradition et une identité forte de notre territoire. 2019 sera marquée par le démarrage du Réseau national des villes accueillantes, dont Grenoble assurera la vice-présidence, et qui sera accueilli pendant la Biennale des villes en transition. Mais également par des actions fortes de sensibilisation des publics, par le biais culturel et éducatif, par l'accompagnement des bénévoles via la Plateforme « Grenoble, terre d'accueil ».

Suite aux évolutions législatives, le guide des résidents étrangers sera remis à jour, et une attention particulière sera portée à la possibilité donnée aux résidents étrangers de contribuer à la vie locale, notamment via les budgets participatifs.

Une saison roumaine marquera le début d'année, avec une programmation importante sur Grenoble.

Le budget 2019 permettra d'œuvrer pour une plus grande ouverture des Grenoblois au monde, en privilégiant la solidarité et l'intérêt réciproque dans les jumelages et coopérations, autour notamment des thématiques liées aux transitions.

Montagne

En 2019, la Ville poursuivra avec les parties prenantes du territoire la construction d'une politique de la montagne plus cohérente et transversale, mettant en lien tous les acteurs de la montagne, et cherchant à ouvrir l'accès à la montagne à tous les Grenoblois, quels que soient leur quartier d'habitation et leur niveau de pratique.

La démocratisation de l'accès à la montagne relève de plusieurs leviers : la construction d'une identité du territoire avec les habitants, le développement d'une culture de la montagne, l'éducation au territoire et à ses ressources, la mobilisation des acteurs publics, associatifs ou privés et des habitants eux-mêmes pour accompagner cette dynamique ainsi que les démarches destinées à emmener les Grenoblois au sein du décor qu'ils voient de leurs fenêtres.

La montagne véhicule des valeurs fortes (respect de l'environnement, sobriété dans l'utilisation des ressources, vecteur de lien social indépendamment des milieux sociaux, de solidarité,...) qu'il s'agit de faire

connaître et promouvoir ensuite « en ville ». Pour cela, la Ville a fourni aux enseignants de l'Académie de l'Isère une ressource pour les Projets Educatifs avec la mise à disposition d'une série de films, validés par l'Éducation nationale, de la coupe Icare et des Rencontres du Cinéma de Montagne. Le programme « Jeunes en montagne » est redynamisé, avec des partenariats plus actifs avec les MJC et des actions de formation des personnels d'associations socioculturelles volontaires financées par la billetterie des Rencontres du Cinéma de Montagne. Depuis 2016, un objectif « activités de montagne » figure dans les conventionnements liant la Ville à chaque association socioculturelle. Cela produit petit à petit ses effets. Ainsi en 2017/2018 le nombre de sorties a augmenté de 12% et le nombre de jeunes concernés de 39% par rapport à 2016/2017, la composante sociale de cette action étant majeure puisque 83 % des familles des jeunes ont des quotients familiaux inférieurs à 1000 et 56 % inférieurs à 600.

Compte tenu de la mise en sommeil de la « coordination montagne » qui la portait, la « Fête de la Montagne » nationale a hélas disparu. Mais à Grenoble nous maintenons une action, via les MDH, pour emmener des familles grenobloises, en priorité les habitants de quartiers populaires, sur des territoires de montagne proches et partenaires.

Les Rencontres du Cinéma de Montagne, qui ont lieu au Palais des Sports, continueront d'évoluer par le développement des partenariats. Les rencontres « Montagnes et Sciences » à destination des scolaires, dont les premières éditions depuis 2014 ont connu un succès remarquable, seront poursuivies.

L'opération nationale « un refuge en ville », portée par la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne) et le SNGR (Syndicat National des Gardiens de Refuge) de mai à juillet 2019, devrait permettre d'offrir une expérience proche de celle vécue dans un refuge en montagne. Le partenariat avec Grenoble, qui offre un terrain d'implantation idéal sur le glacis de la Bastille, vise à inciter de nombreux jeunes grenoblois et métropolitains (en groupes scolaires ou avec leurs MJC ou en famille) à vivre cette expérience en proximité avant d'oser aller plus haut dans l'un des refuges isérois. De nombreuses animations culturelles avec des partenaires variés (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Clubs, UGA, Guides et accompagnateurs en montagne,...) seront organisées pendant ces 3 mois en soirée et journée pour rendre compte de la diversité des pratiques et activités en montagne. Il s'agit toujours de « faire ensemble » pour permettre une appropriation collective de l'identité grenobloise.

Ville Solidaire et Citoyenne

Dans l'ensemble des actions qu'elle mène, la Ville de Grenoble s'attache à agir pour assurer la solidarité entre tous les habitants et leur permettre d'être acteurs de son développement.

Solidarités et santé

Agir pour garantir la bonne santé d'une population c'est agir bien au-delà de l'indispensable organisation du système de soins. Il en va du cadre de vie tout entier. L'objectif du Plan Municipal de Santé est de diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé, pour cela, la municipalité agit sur les déterminants de la santé. Elle agit de manière transversale, et avec ses partenaires. Ainsi, en 2018 un nouveau Contrat Local de Santé a été signé avec 10 partenaires, les 33 fiches actions seront progressivement mises en œuvre en 2019. On retrouve des actions de santé dans les différents chapitres de ce rapport.

Dans le cadre du décret relatif à la gestion des pics de pollution et des études menées par la Métropole pour mettre en œuvre une Zone à Circulation Restreinte, une étude d'optimisation du **parc de véhicules** de la Ville a été élaborée afin de permettre à la ville de Grenoble d'être exemplaire en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Au total ce sont 15 millions d'euros qui seront investis au cours des prochaines années.

L'association de gestion des centres de santé (AGECSA) est un acteur clé de l'offre de soins dans les quartiers prioritaires de la Ville. Après la rénovation du centre de santé Mistral, et le déménagement du centre de santé Très Cloître dans de nouveaux locaux accessibles et adaptés aux besoins des équipes soignantes, ce sont les

travaux d'un **nouveau centre de santé sur la place des Géants** qui commenceront fin 2018 pour se terminer en 2019.

En 2019, le **centre de vaccination** municipal intégrera la MDH Vieux Temple. Ce sera l'occasion de venir renforcer le pôle santé de cette MDH, et de renforcer notre politique vaccinale. Le renfort de ce pôle santé fait écho à la mise en place des Centres Médicaux Santé-Scolaire, pilier de la refondation du service santé scolaire.

Depuis 2017, les actions santé précarité se structurent au sein de la Direction Santé Publique et Environnementale. Un nouveau **médiateur pair** en santé doit être recruté sur le quartier Saint Bruno, portant à 4 leur nombre au sein du service promotion de la santé. De nouvelles **permanences** lieu d'écoute et de paroles, ouvrent au Bois d'Artas et à la MDH Vieux Temple, venant compléter celles déjà existantes dans plusieurs quartiers de la Ville.

L'étude sur la thématique de la **réduction des risques** nous a permis de définir de nouvelles actions au sein de nombreuses directions de la ville. Les financements de l'appel à projet « Réduction des risques en milieu festif à destination des jeunes » ont augmenté, ainsi que le nombre d'associations concernées. Un.e chargé.e de mission Réduction des Risques va être recruté.e en 2019 afin de piloter ces nouvelles actions.

La ville a répondu, avec succès, à l'Appel à projet de l'Agence Régionale de Santé pour l'ouverture de **20 Lits d'Accueil Médicalisés**. Ce nouveau dispositif ouvrira courant 2019, répondant à un besoin identifié sur le territoire par tous les partenaires pour les personnes vivant à la rue et rencontrant de graves problèmes de santé. Ce dispositif s'articulera avec le **projet « Un chez Soi d'Abord »** auquel la collectivité participe et qui ouvrira progressivement 100 places d'appartement thérapeutique pour des personnes vivant à la rue et malades psychiatriques.

Solidarités, accès aux droits et lutte contre les discriminations

Le plan d'action pour l'accès aux droits est avancé à 80 %. L'année 2019 sera l'année de la pleine activité de l'équipe juridique mobile, lancée en 2018 avec le parrainage du Défenseur des Droits, et de son évaluation. Elle verra également le démarrage opérationnel de la « Cellule de Veille Jeunes Majeurs » et de la Caravane des Droits.

L'année 2019 verra se continuer les actions de lutte contre les discriminations : quinzaine contre les discriminations en mars, semaine des fiertés, lutte contre harcèlement de rue. Concernant la quinzaine des luttes contre les discriminations, la Ville s'oriente vers une mise en lumière des plus de 25 discriminations répertoriées par le droit français : racisme, sexiste, LGBTphobies, et également sérophobie, grossophobie, transphobie, et se posera la question « Quels nouveaux droits ? ». La remise du rapport concernant la loi de bioéthique pourra être une source d'appui pour cette thématique.

En outre, des associations militantes pour l'égalité femmes-hommes, contre les LGBTphobies, contre le VIH/SIDA, se sont réunies en 2018 pour travailler autour d'un « livre blanc pour l'égalité », qui sera remis d'ici début 2019. La ville de Grenoble travaillera sur ce livre et apportera ses propositions à l'occasion de la quinzaine contre les discriminations.

La Ville, labellisée « ville engagée contre le SIDA » et membre du COREVIH arc-Alpin, s'inscrit dans un soutien à la campagne « Vers des Alpes sans SIDA », à l'occasion notamment du Sidaction. Un travail spécifique sera également mené dans la cadre de l'accueil par la France de la conférence du Fond Mondial de la Lutte contre le SIDA en octobre 2019.

Dans un climat où le nombre des agressions LGBTIphobes recensées augmente, la Ville maintient son soutien aux actions des associations du centre LGBTI de Grenoble et travaille à la mise à disposition d'un nouveau local permettant des accueils confidentiels et une meilleure coordination des associations.

En ce qui concerne le plan d'action entre les femmes et les hommes, les actions se poursuivront notamment sur une réflexion autour des cours d'école. La saison 2018-2019 a débuté par la semaine du sport féminin, première en France, et se terminera par la coupe du monde de football féminin. Différentes actions culturelles, artistiques, citoyennes perleront cette année autour de la thématique de l'égalité femmes / hommes (exposition à l'ancien musée de peinture, fresque sur la thématique « Femmes dans l'histoire », en lien avec les habitants du secteur 5, thématique spécifique lors de la biennale des villes en transition)... La ville a de nouveau adhéré en 2018 à l'association des femmes élues de l'Isère et participera en 2019 aux travaux d'échanges de pratiques.

Le Conseil Consultatif des Résidents Etrangers de Grenoble a participé à la refonte des Conseils Citoyens Indépendants. Il travaille suite à la saisine du Maire sur l'implication des résidents étrangers dans les actions de démocratie participative. Ses conclusions sont attendues en 2019.

A noter enfin, en interne aux services de la Ville, que 2019 sera l'année de mise en œuvre d'un partenariat avec le Camp des Milles, pour sensibiliser les agents municipaux à la lutte contre les discriminations et stéréotypes liés à l'origine réelle ou supposée.

Solidarités, vie citoyenne et territoires

Notre engagement est de replacer le citoyen au cœur de la cité et des politiques publiques. Il s'agit de donner du pouvoir d'agir aux habitants, de porter une attention particulière à ceux qui sont le plus éloignés de la chose publique pour refonder une citoyenneté via la participation. Nos politiques visent ainsi à proposer des changements dans les modes d'organisation pour aller plus loin en matière d'association des citoyens aux processus de décisions.

Notre majorité a développé trois innovations majeures : les budgets participatifs (BP), les conseils citoyens indépendants (CCI), et l'interpellation citoyenne.

Le dispositif du Budget Participatif a connu cette année encore de nombreuses améliorations - forum des idées repensé, élargissement des lieux et des temps de vote, système de vote en ligne simplifié, bureau de vote itinérant, ambassadeurs qui sont allés à la rencontre des Grenoblois dans la rue - ce dispositif est maintenant techniquement stabilisé. Il connaît un franc succès puisque plus de 5600 Grenoblois ont voté en 2018. Bien entendu, des ajustements sont toujours en cours et notamment sur la période de votation et les processus de réalisation des projets choisis afin d'améliorer encore la participation du plus grand nombre à leur mise en œuvre. Le Budget participatif est une réussite qui s'est aujourd'hui installée dans le paysage de la démocratie locale.

A noter qu'il est désormais complété par le dispositif des « Chantiers Ouverts au Public », expérimentés en 2018 et qui trouveront leur rythme de croisière en 2019. Ils sont portés par un service nouvellement mis en place au sein de la collectivité : le service « Espace Public et Citoyenneté ».

Concernant les **Conseils Citoyens Indépendants**, une démarche de suivi et d'évaluation au fil de l'eau a été mise en place dès le démarrage. Cette année, l'évaluation a réuni durant quatre mois une quarantaine de citoyens membres volontaires des conseils citoyens indépendants, des représentants du Comité de liaison des Unions de Quartier (CLUQ) et du Conseil consultatif des résidents étrangers grenoblois (CCREG) pour partager les enseignements des premières années de fonctionnement et déterminer les nouvelles orientations.

Ces conseils rénovés s'inscrivent dans la continuité de la Charte de fonctionnement initiale en conservant des principes essentiels présents dès leur création en 2015 : indépendance, portage juridique via une association de gestion, composition paritaire et gouvernance collégiale, attention aux citoyens les plus éloignés de l'action publique, capacité d'interpellation du Conseil municipal, articulation avec les tables de quartier. Par ailleurs, la nouvelle Charte de fonctionnement prévoit des évolutions significatives notamment pour renforcer l'articulation des CCI de territoire avec l'organisation politique et administrative de la Ville de Grenoble.

Ainsi, les périmètres des CCI de territoire recoupent aujourd'hui les six secteurs de la Ville de Grenoble, leur permettant de devenir des interlocuteurs essentiels des élus de secteur et des directions de territoire et

également de s'impliquer davantage dans les dispositifs de démocratie locale à l'échelle de leur territoire (budget participatif, fonds de participation des habitants, période de vote du Budget participatif, démarches participatives mises en œuvre sur leur territoire). Toujours dans cet objectif de renforcer le pouvoir de ces Conseils, la Charte rénovée prévoit la création **d'Ateliers de Projet**.

Ces Ateliers de projet ont pour mission spécifique de produire des préconisations sur une politique municipale définie. Associant citoyens tirés au sort, qui seront majoritaires au sein de ces Ateliers, et citoyens volontaires issus des Conseils citoyens indépendants de territoire et des Unions de quartier, ces Ateliers de projet animés par un tiers peuvent auditionner élus et services municipaux, associations thématiques et experts, afin de produire en quelques mois, une analyse partagée de la politique municipale choisie et produire des préconisations présentées en Conseil municipal. Le choix des politiques municipales soumises à leur regard a été réalisé en dialogue entre la Ville et les Conseils citoyens indépendants de territoire. Le processus de définition des thématiques de travail, auquel les Unions de quartier ont contribué, ont permis de prioriser pour cette année à venir trois thématiques pour ces Ateliers de projet :

1. Pistes d'action pour la cohabitation piétons/vélos et la prévention en matière d'accidentologie.
2. Pistes d'actions pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité.
3. Pistes d'action pour la revitalisation des commerces et des activités et services de proximité à Grenoble.

Concernant le dispositif de **l'interpellation citoyenne**, il a été retiré en 2018 suite au recours préfectoral engagé à la demande du Gouvernement. Le tribunal administratif de Grenoble a annulé le dispositif de votation d'initiative citoyenne porté par la ville de Grenoble depuis 2016. Pourtant, c'est grâce à cet outil que la Ville de Grenoble a reçu en 2017 le prix de la participation et de la concertation décerné par la Gazette des communes et le think tank « Décider ensemble ».

Une autre action, les « **Assises citoyennes** », un grand rendez-vous pour partager les enjeux de la démocratie locale, fait partie intégrante d'un processus plus global que souhaite développer la Ville sur les outils de démocratie locale. Un premier acte a eu lieu fin 2014 avec plus de 600 participants, le 2e acte s'est déroulé début 2016 avec notamment la présentation du projet d'interpellation citoyenne. Un 3ème acte en septembre 2017 a fait la place aux jeunes.

Cette année la Ville a souhaité élargir au niveau métropolitain et au niveau national ce rendez-vous et a travaillé avec les organisateurs des « **Rencontres Nationales de la Participation** » pour qu'elle se déroule à Grenoble au mois de mars 2019. Cet évènement majeur est placé sous le parrainage du ministre de la Transition écologique et solidaire et co-organisé notamment par le think tank « Décider ensemble » et la Commission Nationale du Débat Public. Il regroupe les acteurs de la concertation et de la participation en France : élus locaux, praticiens, décideurs, universitaires et institutionnels qui se retrouvent pour un partage d'expériences autour d'une variété de formats (temps d'échanges, plénières, visites de terrain, tests d'outils...).

Par ailleurs, la ville de Grenoble a souhaité reconnaître et valoriser l'implication citoyenne, élément essentiel d'une démocratie locale vivante. Dans cet objectif, la Ville en partenariat avec Science-Po Grenoble, propose aux citoyens grenoblois impliqués dans l'animation de la vie démocratique locale une reconnaissance universitaire des compétences qu'ils ont acquises par leur engagement citoyen au travers de la mise en place du **Certificat d'Action Citoyenne**. Après une première année d'expérimentation avec une dizaine de citoyens volontaires issus des Conseils citoyens indépendants, la ville de Grenoble a souhaité pérenniser ce dispositif et l'ouvrir plus largement à l'ensemble des membres des instances citoyennes grenobloises (Conseils citoyens indépendants, Unions de quartier, Tables de quartier) ainsi qu'aux membres les plus impliqués (bureau) dans le fonctionnement des associations grenobloises. Ce cursus universitaire est ainsi l'occasion, pour les Grenoblois qui le souhaitent, d'approfondir leurs connaissances du système institutionnel local et du champ de la participation citoyenne. Cette action a été également récompensée en 2018 dans le cadre des trophées de la participation et de la concertation organisé par la Gazette des communes et le think tank « Décider ensemble ».

Concernant la place des usagers dans les politiques publiques, la Direction Relation Citoyenne poursuit le déploiement du projet de « **Facilitation des usages des habitants par le numérique** ». C'est dans ce cadre que la Ville entend faire partie des pionniers du « Dites-le nous une fois », un principe de gestion partenariale qui consiste à faire travailler entre elles les administrations pour mettre en commun leurs données, de sorte que les usagers n'aient plus à fournir systématiquement les mêmes informations et justificatifs à chaque

nouveau guichet. La configuration d'une offre de services spécifique pour les personnes domiciliées au CCAS se réfléchira dans cette même dynamique.

Suite au succès de la première édition, qui s'est tenue en septembre 2018, le **Forum des Associations** reviendra en 2019, incarnant le dynamisme de la vie citoyenne grenobloise.

Solidarités intergénérationnelles

Depuis 2015, la ville de Grenoble s'est engagée dans la démarche « **Ville Amie des Aînés** ». Après plus de deux années consacrées au diagnostic participatif et à la concertation avec les grenoblois.es de 55 ans et plus, les partenaires, les élus et les services municipaux, la Ville a reçu le certificat officiel d'entrée dans ce programme le 18 octobre 2017.

L'année 2018 a vu l'adoption du premier Plan d'actions, portant sur les thématiques Habitat et environnement, Lien social et solidarité et Participation sociale, engagements et citoyenneté. Dans ce cadre-ci, ce sont cinq mesures socles qui ont été nouvellement créées à partir des préconisations formulées par les habitants, les instances encadrantes et les différents partenaires en 2016 :

- 1° Articulation entre le périmètre d'action des Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) et la démarche « Ville amie des aînés » ;
- 2° Evolution de la dénomination des Espaces Personnes Agées pour renforcer leur visibilité, valoriser le rôle de support aux projets intergénérationnels et accroître leur attractivité auprès des retraités grenoblois ;
- 3° Lancement d'un programme de repérage et de lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- 4° Création d'un « Comité des aînés » ;
- 5° Edition d'un « Guide des aînés ».

Leur mise en œuvre a débuté dès le mois de juin 2018 et a vocation à se poursuivre sur le premier semestre 2019. L'année 2019 sera également consacrée à l'installation progressive du second Plan d'action autour des axes Santé et autonomie, Transports et mobilité et Culture, sports et loisirs. La dynamique impulsée par la démarche « Ville amie des aînés » a permis d'influer sur la mise en œuvre de projets complémentaires, portés par d'autres acteurs (Métropole, CCAS, SMTC etc.).

La ville poursuivra également, en 2019, la mise en œuvre de son plan stratégique de gestion patrimoniale des établissements pour personnes âgées, qui répond à l'engagement de l'équipe municipale de pérenniser l'offre de places (EHPAD et Résidences Autonomie) sur le territoire, et symbolise la continuité de travail de notre action en faveur des personnes âgées.

Du côté de la petite enfance, le patrimoine des crèches poursuit également son renouvellement, avec l'ouverture courant 2019, des EAJE Anthoard et Chatelet/Abbaye. 2019 sera également l'année des deuxièmes « Rencontres socio-éducatives de la petite enfance », organisées par le CCAS pour la Ville et le CCAS et en partenariat avec Saint-Martin d'Hères. Le thème cette année : « Culture, cultures », où comment questionner la place des enjeux culturels dans notre approche socio-éducative de la petite enfance. Soulignons également le déploiement du programme de socialisation « hors les murs » des jeunes enfants dans le secteur Villeneuve / Village Olympique, là aussi dans le cadre d'un travail conjoint, porté par une éducatrice de jeunes enfants du CCAS.

Solidarités et accueil des plus précaires

Portée par le CCAS, la politique municipale d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et de précarité s'articulera autour de :

- L'extension du Centre d'Accueil Intercommunal (16 places supplémentaires), associée au déploiement d'une expérimentation d'hébergement d'urgence « dans le diffus », c'est-à-dire dans des appartements du parc social.

- Le renouvellement en profondeur du site d'hébergement du Rondeau, dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole, et en lien avec la refondation du projet de service, pour opérer un rapprochement du Rondeau avec la gestion des appartements d'instituteurs affectés au logement de familles en grande détresse.
- La contribution du CCAS et de la Ville à la dynamique du logement d'abord : fusion des SIAO urgence et insertion ; regroupement des services d'accès au logement au sein d'un grand pôle métropolitain.
- Le rebasage des aides sociales facultatives, pour compenser la faible revalorisation des minima sociaux et le gel de nombreuses allocations. Ce rebasage s'accompagnera d'une expérimentation de « bonus CAIRN » pour les allocataires grenoblois.
- La poursuite de la dynamique de conventionnement des espaces habitables interstitiels, avec des associations et collectifs partenaires, à l'instar de ce qui est mis en place au 6, rue Jay fin 2018. Cette dynamique est complétée par la mise à disposition de locaux provisoirement inoccupés à des associations partenaires, comme l'APARDAP dans l'ancien foyer Notre Dame.
- La poursuite de l'action volontariste de la Ville en vue de la relocalisation des accueils de jours « Le Fournil » et « Point d'Eau », ainsi que l'ouverture du « Lieu ».

Ville Durable

Pour accompagner et faciliter la transition environnementale, la Ville agit au quotidien mais aussi à moyen/long terme.

Au quotidien, elle entretient et développe des espaces publics de qualité, plus ouverts aux piétons et aux vélos, afin qu'ils deviennent des supports à l'ensemble des activités des habitants. Les près de 500 agents des espaces verts et de la propreté urbaine travaillent chaque jour pour offrir des lieux de vie et de rencontre agréables et nets.

Sur le moyen et long terme, la Ville construit avec les habitants et l'ensemble de ses partenaires la ville en transition, une ville plus verte, plus aérée, plus adaptée au changement climatique. Elle mène une multitude de projets urbains, élaborés avec les habitants, comme le quartier de l'Esplanade, pour permettre la transformation de la ville sur elle-même. Elle accompagne les initiatives citoyennes pour réussir la ville en transition, à l'instar du budget participatif. Elle conduit et contribue à de nombreuses politiques publiques qui participent de cette transition (faciliter la performance énergétique du bâti, développer l'arbre et la végétalisation en ville, encourager les mobilités actives, construire du logement social de qualité, engager l'ensemble des partenaires à réduire les pollutions, etc).

Des espaces publics de qualité, où il fait bon se rencontrer

En 2019, de nombreux projets d'aménagement des espaces publics prendront forme. Le cœur de ville continuera sa mue pour offrir un hyper centre plus fonctionnel donnant plus de plaisir à la déambulation, avec le rafraîchissement de la place Victor Hugo et des rues voisines, l'aménagement du secteur Brocherie - Chenoise, la reconfiguration en rue piétonne du secteur Montorge - République, et la fin des travaux de l'axe Agutte Sembat. Les cœurs d'îlot de la presqu'île seront réalisés pour donner aux nouveaux habitants des espaces verts et d'échange. Le parc Teisseire sera finalisé, le déplacement du collège de Villeneuve sur le nord du parc Jean Verlhac engagé ainsi que les travaux sur Grand place, la restructuration de la galerie marchande à Mistral réalisée. La circulation des vélos sera facilitée entre autres par la réalisation des chronovélos Mangin, Lafontaine, Gueymard et Rey. La rue Félix Viallet sera également rénovée, tout comme le Chemin Jésus et le secteur Blanchet Valles. Ces projets s'inscrivent tous dans l'objectif de réorganiser l'espace public vers une ville à taille humaine, en accompagnant l'évolution des infrastructures de transport vers la mise en place d'espaces publics mieux partagés et permettant une multiplicité d'usages tout au long de la journée.

Les investissements d'améliorations des **jardins et squares** ne faiblissent pas en 2019, notamment avec la poursuite des travaux dans le parc Soulage et le square Saint Bruno. Une réflexion sur la place Edmond Arnaud sera lancée.

Parallèlement à ces travaux d'aménagement et de proximité, une collaboration étroite avec la Métropole permettra en 2019 d'intensifier la rénovation des chaussées, avec la réalisation d'un programme important dit de Gros Entretien et Renouvellement de la voirie.

Grenoble poursuivra son action prioritaire en faveur d'une ville propre, en mobilisant chacun de nos concitoyens. En 2019, la Ville accentuera son action préventive en renforçant les actions pédagogiques lancées, et en particulier : la Belle saison, les cours d'éducation canine, la réduction des mégots sur la voie publique avec la mise à disposition de matériel adapté et d'une campagne auprès des bars, le redéploiement de nouvelles corbeilles pour faciliter le tri, etc. Elle accentuera son action curative en développant un nouveau service de récupération des encombrants sur la voie publique, porté jusqu'alors par la Métropole, avec l'objectif de mise en place de deux équipes sur l'ensemble du territoire communal à pied d'œuvre dès le second semestre 2019.

A l'inverse de plusieurs partenaires institutionnels, la ville de Grenoble continue à apporter son soutien aux associations œuvrant dans le large champ de l'environnement (botanique, énergie, déplacements). Après les premiers vergers collectifs, il s'agit de poursuivre les plantations d'arbres dans la ville pour maintenir un solde nettement positif pour aller vers l'engagement de plantations nette de 5000 arbres. Le dispositif « jardinons nos rues » mis en place pour embellir la ville, favoriser la biodiversité, créer du lien social, lutter contre l'imperméabilisation des sols, nourrir des actions pédagogiques, et accompagner des jardiniers amateurs, sera poursuivi.

L'aménagement durable

En poursuivant sur la lancée 2018, marquée par l'inauguration de plusieurs bâtiments iconiques sur la Presqu'île (siège du Crédit Agricole, ouverture du parking de la mobilité, etc), et une étape importante de la structuration de la place Mandela avec le choix d'un promoteur et architecte pour l'Open Innovation Center (OIC), plusieurs réalisations devraient aboutir en 2019 sur la ZAC Flaubert, autre vitrine de la ville en transition.

En particulier, l'îlot Marceline, démonstrateur de la Ville en matière de qualité environnementale (recours au matériau bois y compris en immeuble de 56 logements sociaux en R+8, « épaissement » du parc Flaubert vers le sud, usages partagés et culture potagère) verra le lancement de la construction du parking silos et de sa terrasse offrant de nouvelles aménités au quartier.

Sur l'Esplanade, après l'adoption du plan guide d'aménagement en 2018, un travail d'animation et de préparation de chantier prendra place en 2019, afin d'inscrire cet espace dans l'esprit et la pratique des Grenoblois, avant le lancement des gros travaux de reconfiguration en 2020.

Urbanisme et Renouvellement urbain

La forte contribution de la ville de Grenoble à l'élaboration et l'adoption du PLUI en 2018 a permis de partager et conforter des axes majeurs de l'urbanisme durable identifiés par la Ville : des constructions nouvelles qui se doivent de respecter des normes drastiques en matière de transition énergétique (Réglementation Thermique 2012-20%), un urbanisme qui lutte contre l'étalement urbain avec une densité maîtrisée qui vise à l'adaptation au changement climatique (reprise du plan des formes urbaines grenoblois dans le PLUI, travail sur la proportion de pleine terre, etc) et qui recherche la préservation de la santé des habitants et des paysages urbains (mobilisation autour de l'OAP Air, OAP Paysages). C'est ainsi qu'au quotidien, la Ville contribue à l'aménagement durable.

Au-delà des nouveaux équipements et nouvelles constructions, la Ville poursuivra son investissement pour permettre la réhabilitation de quartiers marqueurs de son histoire, toujours dans l'échange avec les habitants. Aux côtés des efforts portés sur la Villeneuve, Mistral et Teisseire, le quartier de l'Abbaye

poursuivra sa transformation avec le lancement des travaux de construction et réhabilitation sur l'îlot Nord, en étroite coordination avec les bailleurs ACTIS et GH, et le soutien de l'EPFL et de la Métropole.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU est piloté par la Métropole. Pour la ville de Grenoble, il concerne les quartiers Mistral (projet d'intérêt régional) et Villeneuve (projet d'intérêt national – projet construit avec Echirolles « Les Villeneuves en projets »).

Le projet Mistral consiste à relier le quartier à la Ville, créer une polarité de vie, une nouvelle attractivité par la diversification de l'habitat, de nouveaux équipements et des espaces publics de qualité.

« Les Villeneuves en projets » regroupent plusieurs thématiques : attractivité, proximité, insertion, éducation. Les opérations à inscrire dans la convention s'articulent autour de quatre volets (habitat public, aménagements urbains / espace public, équipements publics, développement économique).

Logement

La politique en faveur du logement est fixée dans le cadre du nouveau Programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022 de la Métropole, et trouve un équilibre entre réhabilitation de l'existant, sortie de la vacance et construction neuve.

Le nouveau projet de PLH prévoit l'objectif de 920 logements/an pour Grenoble, dont 800 logements neufs et 120 logements vacants remis sur le marché.

Grâce à la mobilisation de la Ville et de la Métropole, le rythme de construction des logements familiaux neufs livrés à Grenoble des années 2017 et 2018 devrait être maintenu en 2019 (opérations Presqu'île Cambridge, Flaubert Ilot Marceline, Esplanade, et Châtelet, A. Raymond).

Pour autant, les nouvelles contraintes financières imposées aux bailleurs empêchent à ce stade une vision prospective fiable. La fusion entre ACTIS et Grenoble Habitat sera un projet clef pour permettre la constitution d'un opérateur local robuste, capable de maintenir les objectifs de construction du PLH tout en assurant une gestion optimale pour les locataires du parc HLM.

Concernant la réhabilitation, les aides financières sont reconduites pour les copropriétés inscrites dans le programme Mur-Mur.

Transition énergétique

Les trois groupes scolaires Ampère, Painlevé et l'école élémentaire Elysée Chatin bénéficient avec la SPL OSER, d'une importante intervention de réhabilitation, qui se poursuivra en 2019, avec isolation par l'extérieur tout en adoptant une nouvelle dynamique des façades des bâtiments, et une ventilation double flux exemplaire pour la qualité de l'air intérieur. En 2019, la réflexion entreprise sur le groupe scolaire Catane, directement impacté par le rapprochement de la bretelle de l'A 480, permettra de lancer la réalisation d'un ambitieux programme de travaux de réhabilitation, en capitalisant sur l'expérience acquise par la SPL OSER.

En 2019, la Régie qui pilote le groupement Grenoble Lumière, va rénover principalement l'éclairage public de la Villeneuve (Parc Jean Verlhac, Baladins, Arlequin, Géants soit 1200 points lumineux à LED), mais aussi le cours Berriat (90 points), la place Grenette et rue de la République (130 points), la Place de la Gare (90 points), et la rue Nicolas Chorier.

Après avoir été récompensée pour son action en matière de réduction des consommations d'énergie et d'eau dans les équipements publics (label Citergie de l'Ademe obtenu en janvier 2017), la Ville poursuit cette action conformément aux objectifs ambitieux du Plan air climat énergie de la Métropole et devrait pouvoir concourir avec succès au label Citergie Gold, marque de l'exceptionnalité de son investissement en la matière. La Ville poursuit notamment son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (réduction d'un facteur 2 pour l'ensemble du parc de bâtiments gérés par la Ville durant les 15 dernières années).

L'événement de la Biennale de la Ville en transition, en mars 2019, sera l'occasion de faire le point sur les progrès enregistrés avec l'ensemble de l'éco-système grenoblois, et des chantiers à mener.

Enfin, La Ville continuera, en 2019, à valoriser les énergies renouvelables pour la consommation énergétique de son patrimoine. Plus de 60% des consommations énergétiques des bâtiments municipaux seront ainsi issues de sources renouvelables (utilisation du chauffage urbain, achat d'électricité verte et de bio-méthane). De nouvelles centrales solaires photovoltaïques prendront également place sur les toitures du centre sportif Motte et des groupes scolaires Ampère et Painlevé (225 kWc, 1200 m² de capteurs).

Patrimoine - Mémoire

Un travail de fond est porté de manière transversale par les services en charge de l'urbanisme et de la culture, afin d'ancrer l'enjeu patrimonial dans les projets d'aménagement comme dans le dialogue avec les habitants. Cette démarche se met en œuvre avec le concours de l'Etat, notamment au titre de la valorisation du patrimoine du XXe siècle.

La mobilisation autour de la Tour Perret se poursuivra en 2019 avec la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, et l'amplification de la réflexion sur le projet d'usage avec les habitants. Après le travail mené avec deux écoles en 2018, ainsi qu'une étude sociologique sur le Parc Mistral, qui ont tout deux confirmé le fort attachement de la population à cet emblème grenoblois, la réflexion sur le projet d'usage sera accentuée en 2019. En parallèle, de premiers travaux d'analyse du béton seront menés sur l'ouvrage, protégé désormais par une palissade de sécurisation agrandie, support également à l'information sur ce patrimoine exceptionnel.

En lien avec l'opération Cœurs de Ville cœurs de Métropole, la politique de ravalement et de valorisation patrimoniale prend pleinement sa place pour embellir et révéler la diversité et la richesse patrimoniale de la Ville.

Un projet innovant pour valoriser le patrimoine : Gren'de projets

La ville de Grenoble est riche d'un patrimoine municipal comptant plus de 700 000 m² de locaux répartis dans plus de 600 bâtiments. Cet ensemble bâti recouvre de très nombreux usages (associatifs, activités municipales, culturelles, sportives, éducatives, services municipaux...) avec des taux d'occupation et un état patrimonial hétérogènes.

Ayant à cœur de concilier innovation et valorisation patrimoniale, répondre à de nouveaux usages et faire émerger des modes de gestion autonomes, la Municipalité a décidé de lancer un appel à projets: Gren'de Projets. Dans la dynamique de la ville en transition, cette démarche propose à des porteurs de projets économiques, sociaux, culturels... de réinvestir des lieux aujourd'hui sous utilisés.

Les six biens suivants sont ouverts à l'appel à projets :

- La grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion ;
- L'ancien Musée Bibliothèque, 9 place de Verdun ;
- La Maison « Villa clément », 4 quai des Allobroges ;
- L'ancien Couvent des minimes, 1 rue du Vieux temple ;
- Le pavillon sud de la caserne de Bonne, 54 boulevard Gambetta ;
- La piscine Iris, 165 galerie de l'Arlequin, parc Jean Verlhac .

En fonction de la domanialité de chaque bien, des montages juridiques appropriés ont été identifiés : cession foncières, de bail emphytéotique administratif ou de droit privé, autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels...

Le jury du 4 décembre 2018 permettra de définir les équipes sélectionnées pour l'étape de mise en œuvre de la transformation de ce patrimoine ;

Biennale des Villes en transition

L'édition 2017 de la Biennale a permis un partage d'expériences multiples pendant 4 jours, afin de mettre en commun les envies et les projets autour de la ville en transition. En 2019, la Ville proposera une nouvelle édition avec l'objectif d'en faire un temps de partage plus important avec le grand public.

Ressources

Ressources humaines et numériques

L'argent public est un bien commun qu'il est nécessaire d'inscrire dans une démarche destinée à maximiser l'usage des ressources de la collectivité et de poursuivre la transformation de l'action publique.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, **ces objectifs respectent une méthode exigeante** :

- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, des finances publiques, ou de la sobriété de la vie publique,
- celle d'un véritable **dialogue social**, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Afin de structurer l'action publique et de rendre compte aux Grenobloises et Grenoblois, la Ville s'est engagée suite au rapport de la CRC dans un plan d'actions qui s'appuie sur les recommandations de la Chambre et qui trace une trajectoire dans la transformation de l'action publique.

La gestion optimisée des ressources de la ville poursuit son effort sur l'amélioration des conditions de travail des agents

La ville poursuit sa stratégie de regroupement et de relocalisation des services techniques et administratifs, avec l'objectif de diminuer les surfaces occupées et d'optimiser les consommations de fluides. Au-delà de cette démarche d'optimisation, il s'agit aussi d'offrir aux agents de la ville et du CCAS un cadre de travail adapté avec des accueils mutualisés, des espaces de travail conçus pour refléter les besoins des équipes et les nouvelles organisations (travail en réseau, espaces partagés ...).

Ainsi les principaux chantiers 2019 en matière de ressources humaines portent sur les conditions de travail des agents et leur qualité de vie au travail. Ils concernent la préparation des déménagements sur le site Claudel ainsi que le regroupement des équipes techniques, avec le passage de 25 sites à 5 à terme. La possibilité de télétravailler sera ouverte à 60 agents en 2019 après une année 2018 concluante en la matière. La mise en place d'un réseau de médiateurs internes permettra d'accentuer l'effort fait en matière de qualité de vie au travail et de dénouement des conflits entre agents.

Par ailleurs, le lancement d'une démarche numérique en 2019 a pour objet :

- d'intensifier la dématérialisation pour les usagers : apporter avec l'extension des télé-services une valeur ajoutée et des facilités aux citoyens par la collectivité (Dites-le nous une fois, compte citoyen France Connect...);
- d'accroître la réactivité de l'administration et dématérialiser les activités pour simplifier les processus : accentuer le recours au numérique comme un instrument de productivité (évolution des postes de travail, travail collaboratif, transversalité, échange de documents via des clouds, travail à distance), intensifier les possibilités de travail collaboratif ;
- de lier data et processus interne sur la logique de « dites le nous une fois » : partager les informations de chaque service pour une information fluide et circulante ;

- d'anticiper les métiers de demain: systématisation des bilans et des formations informatiques pour limiter les difficultés de reclassement en seconde partie de carrière, accompagner le changement des usages, accompagner les personnels d'accueils sur les logiques d'inclusion numérique.

Faire du bien être soutenable une boussole pour l'action

La ville de Grenoble est soucieuse de renforcer l'information des élus et des grenoblois.

En effet, elle dispose d'un suivi budgétaire et d'un suivi des ressources humaines particulièrement développés qui lui permettent d'orienter au mieux les exercices budgétaires d'une année sur l'autre.

Elle souhaite aujourd'hui enrichir ce processus par une démarche de suivi, voire d'évaluation, au sujet des politiques et des activités qu'elle développe. Cette démarche, dans un premier temps interne, a pour vocation, à terme, de nourrir le débat entre la municipalité et les grenoblois.es.

L'actualité de l'année 2018 a été marquée par la tenue du Forum international du Bien vivre sur le campus universitaire en juin dernier, évènement ayant pour objet le développement des indicateurs dits « alternatifs ».

La Ville de Grenoble a participé activement à la conception et à la réalisation de ce forum en collaboration avec la société civile, l'Université Grenoble Alpes et la Métropole de Grenoble.

Elle souhaite désormais poursuivre cette dynamique en intégrant dans ses orientations politiques, mais aussi dans le suivi des politiques publiques qu'elle mène, la définition et l'utilisation d'« indicateurs de bien-vivre ».

Il est proposé une démarche structurée en trois étapes :

- Etablir des objectifs d'activités,
- Intégrer des indicateurs de bien vivre
- Choisir des indicateurs de suivi des politiques et activités municipales

4. ANNEXES



ANNEXE 1 : Budgets annexes et régie lumière – orientations 2019

Budget Annexe Self Clemenceau

Est individualisé dans ce budget l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion du self destiné à la restauration des agents municipaux. Outre les recettes en provenance de ses usagers, ainsi que des conventions passées avec des organisations de droit public ou privé, l'équilibre de ce budget se réalise dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

Les projections réalisées à ce stade font principalement ressortir une diminution de recettes liées à une baisse de la fréquentation, ce qui conduit à augmenter la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 69 K€ (0,5 M€) par rapport au BP 2018 (0,4 M€). Il n'est pas prévu d'inscription de recette d'emprunt.

Enfin, il convient de souligner que le périmètre de ce budget annexe sera nécessairement questionné lors de la mise en service du bâtiment Claudel.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderies, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale est en réflexion afin d'améliorer les conditions de production.

Les produits issus de la vente des repas devraient représenter environ 6 M€ cette année. En raison de la baisse prévisionnelles des recettes notamment des prestataires extérieurs, le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal est prévue à hauteur de 0,4 M€.

Un nouvel emprunt est inscrit pour 0,1 M€ afin de financer des dépenses d'investissement (dont une marmite de cuisson spécifique aux féculents à hauteur de 0,1 M€). Ce budget annexe devrait afficher un désendettement de l'ordre de 0,2 M€ environ au terme de l'exercice 2019. A noter qu'une autorisation de programme sera créée en 2019 pour permettre la notification du marché relatif à l'acquisition de nouveaux véhicules de livraison roulant au gaz naturel et plus ergonomiques (camions avec hayons pour répondre aux forts enjeux de conditions de travail et notamment le port de charges) qui seront achetés en 2020 ainsi qu'une autorisation de programme concernant les travaux d'extension de la cuisine centrale.

Budget Annexe Activités Economiques

Une grande majorité des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe ont été transférés à la Métropole dans le cadre de sa compétence développement économique. Néanmoins, quelques biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la Ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République, ...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouvent :

- Le bâtiment Claudel loué au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ce bien sera affecté en 2021 au budget principal lorsqu'il sera affecté à l'hébergement des services de la Ville et du CCAS.
- Le Palais des Sports Pierre Mendès France et l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.
- Le centre des congrès Alpexpo pour les flux financiers relatifs aux relations avec la SEM Alpexpo et les gros travaux liés au bâtiment.

En 2019, la subvention d'équilibre de ce budget annexe devrait être de l'ordre de 2,3 M€, soit potentiellement un montant un peu supérieur à celui voté au budget primitif 2018 (2,1 M€) du fait notamment de la perte de

recettes de loyer versée par le Crédit agricole (0,3 M€). Ce budget devrait afficher un recours à l'emprunt de 0,2 M€ au lieu de 0,6 M€ au budget primitif 2018.

Il convient en outre de souligner que la Ville et la Métropole ont ouvert des discussions pour le transfert de l'équipement Alpexpo au titre des équipements d'intérêt métropolitain

Budget Annexe Locaux Culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 vers la Métropole au 1^{er} janvier 2017. Les dépenses inscrites en 2019 pour cet équipement correspondent à la taxe foncière et à des dépenses d'entretien et réparation de bâtiment.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,3 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement. Suite au transfert de la MC2, la Métropole verse à la Ville un montant de dette récupérable qui représente une recette de 0,4 M€ en 2019.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal s'élève à 1 M€.

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires. Cette opération devrait être prochainement achevée. Un seul tènement situé dans la partie Sud de la zone d'aménagement reste à ce jour à céder. Cette cession pourrait intervenir en 2019. Ce budget sera équilibré par le produit de la vente des droits à construire qui financeront les dépenses d'aménagement et de viabilisation restantes.

Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques

Cette opération étant achevée, le budget annexe devrait être clôturé au 31/12/2018. Les voiries financées sur ce budget seront transférées sur le budget principal, de même que l'encours de dette et le résultat de ce budget.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1^{er} septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

On notera en 2019 des dépenses d'investissement supplémentaires pour un montant de 0,5 M€ liées à des travaux d'éclairage public dans le cadre du projet Cœurs de ville – Cœurs de métropole, du réaménagement de la place Victor Hugo et des travaux de voirie rue Félix Viallet.

Ces investissements d'avenir sont principalement financés par l'emprunt. Pour le reste, les charges d'entretien s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal. A ce stade, la subvention exceptionnelle de ce budget devrait augmenter de 0,3 M€ environ pour se situer à hauteur de 2,5 M€. Un emprunt de 2 M€ devrait être contractualisé sur ce budget.

ANNEXE 2 : STRUCTURE DES EFFECTIFS (Année 2017)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs 31/12/2017)

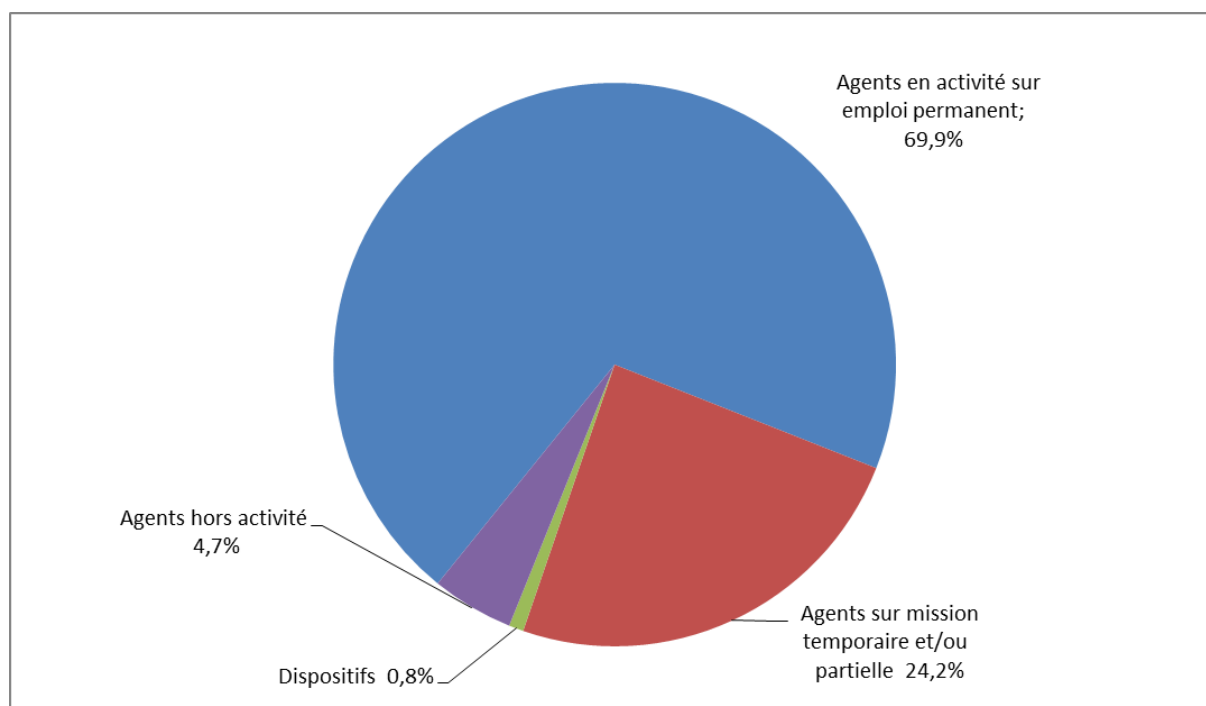
	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Titulaires et stagiaires CNRACL	308	501	1 679	2 488
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	4	4	73	81
Titulaires détachés autres fonctions publi.	9	1	2	12
<i>Sous total titulaire</i>	<i>321</i>	<i>506</i>	<i>1 754</i>	<i>2 581</i>
Contractuels (RQTH)			2	2
Contractuels durée Déterminée	33	43	50	126
Contractuels durée Indéterminée	27	2	1	30
<i>Sous total non titulaires</i>	<i>60</i>	<i>45</i>	<i>53</i>	<i>158</i>
TOTAL	381	551	1 807	2 739

Répartition par catégorie et département des agents sur un emploi permanent (effectifs 31/12/2017)

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	50	36	144	230
Finances, contrôle de gestion, juridique	25	17	90	132
Ressources Humaines - Numériques	23	37	51	111
Ville Durable	62	82	575	719
Ville Emancipatrice	145	287	779	1 211
Ville Solidaire et Citoyenne	76	92	168	336
TOTAL	381	551	1 807	2 739

	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Direction Générale	22%	16%	63%	100%
Finances, contrôle de gestion, juridique	19%	13%	68%	100%
Ressources Humaines - Numériques	21%	33%	46%	100%
Ville Durable	9%	11%	80%	100%
Ville Emancipatrice	12%	24%	64%	100%
Ville Solidaire et Citoyenne	23%	27%	50%	100%
TOTAL	14%	20%	66%	100%

Répartition des effectifs gérés



Durée du travail (Année 2017)

La durée actuelle du temps de travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'Etat. La durée annuelle n'a pas non plus été modifiée depuis sauf, en 2004, pour rajouter 7 heures de travail suite à l'instauration de la journée de solidarité. Ainsi la durée annuelle est de 1589 heures. Elle peut être portée à 1575 heures pour les agents bénéficiant d'une autorisation d'absence dite « jour du Maire » (2 jours soit 14h maximum/an). Il ne s'agit pas d'un jour de congé, les dates sont imposées et les agents n'en bénéficient pas s'ils sont malades ou absents pour une autre raison le jour choisi

Répartition des temps de travail (Année 2017)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	TOTAL Mairie
2017	2 192	287	48	212	2739
% de l'effectif global	80,03%	10,48%	1,75%	7,74%	100,00%

Détails des temps partiels et des temps non complets (Année 2017)

TEMPS PARTIEL	Ensemble	%
50%	11	3,83%
60%	4	1,39%
70%	13	4,53%
80%	175	60,98%
90%	84	29,27%
Total	287	100,00%

TEMPS NON COMPLET	Ensemble	%
< 10%	-	0,00%
>= 10% et < 20%	1	0,47%
>= 20% et < 30%	3	1,42%
>= 30% et < 40%	6	2,83%
>= 40% et < 50%	5	2,36%
>= 50% et < 60%	33	15,57%
>= 60% et < 70%	25	11,79%
>= 70% et < 80%	28	13,21%
>= 80% et < 90%	92	43,40%
>= 90 %	19	8,96%
Total	212	100,00%

Rémunérations

REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES ET DES CONTRACTUELS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT AYANT TRAVAILLE AU MOINS UN JOUR DURANT L'ANNEE 2017

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)		DONT NBI		DONT HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES (hors article 88)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 355 088 €	7 978 846 €	339 983 €	514 699 €	804 811 €	1 141 634 €	32 039 €	80 280 €	21 650 €	29 788 €
Catégorie B	5 714 269 €	9 487 471 €	375 843 €	657 429 €	655 637 €	826 899 €	48 826 €	99 866 €	103 961 €	47 744 €
Catégorie C	25 591 595 €	19 733 660 €	1 607 821 €	1 333 656 €	2 748 019 €	2 074 081 €	285 977 €	221 621 €	1 330 974 €	280 553 €
Total	36 660 953 €	37 199 977 €	2 323 648 €	2 505 784 €	4 208 467 €	4 042 614 €	366 842 €	401 767 €	1 456 585 €	358 084 €

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		DONT PRIMES ET INDEMNITES AU TITRE DE L'ARTICLE 111		DONT PRIMES ET INDEMNITES (y.c. heures supplémentaires) RELEVANT DE L'ARTICLE 88 (hors remboursement de frais)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	952 397 €	1 001 516 €	160 983 €	188 099 €	7 953 €	4 035 €
Catégorie B	305 212 €	710 782 €	52 988 €	126 261 €	11 410 €	5 091 €
Catégorie C	1 013 757 €	885 201 €	155 036 €	113 430 €	42 314 €	15 374 €
Total	2 271 366 €	2 597 500 €	369 007 €	427 790 €	61 677 €	24 501 €

AVANTAGES EN NATURE

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUE	MONTANT
260,1	Avantage en nature (logement)	15 024 €
290,1	Avantage en nature (repas)	110 833 €
		125 858 €

ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette du budget principal – orientations 2019

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 80 % des dépenses et recettes d'investissement et un taux compris entre 95% et 99% sur les dépenses et recettes de fonctionnement selon la nature des dépenses et recettes. Aussi, les montants d'annuité, d'emprunts nouveaux et d'encours de dette sont présentés ci-après sur une hypothèse de réalisation de 80% des dépenses et recettes d'investissement.

Profil des emprunts futurs

	2019	2020	2021	2022
Taux d'intérêt	2%	2,20%	2,40%	2,40%
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20

Annuité de la dette

	2019	2020	2021	2022
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	21 M€	22 M€	22 M€	23 M€
Annuité de la dette	27 M€	27 M€	28 M€	28 M€

Encours de dette et capacité de désendettement

	2019	2020	2021	2022
Encours de dette budget principal	262 M€	258 M€	255 M€	255 M€
Épargne brute	23 M€	23 M€	23 M€	24 M€
Capacité de désendettement	11	11	11	11

L'encours de dette devrait diminuer dès 2020 du fait d'un montant d'emprunt annuel inférieur au remboursement du capital qui devrait se situer sur la période autour de 21-22 M€/an.

Besoin de financement

Au Budget primitif 2019, le besoin de financement (emprunts nouveaux – remboursement du capital) devrait s'établir à +8 M€ (environ 28 M€ d'emprunts nouveaux et 21 M€ de remboursement du capital).

En considérant que les dépenses et recettes d'investissement ne sont pas réalisées en totalité, le besoin de financement 2019 et futur devrait évoluer comme suit :

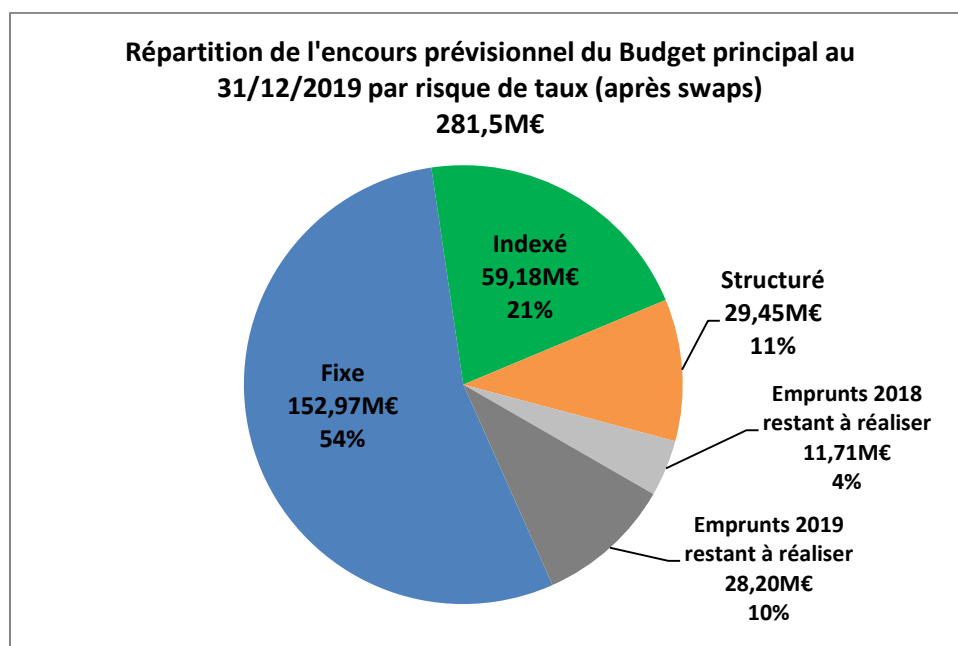
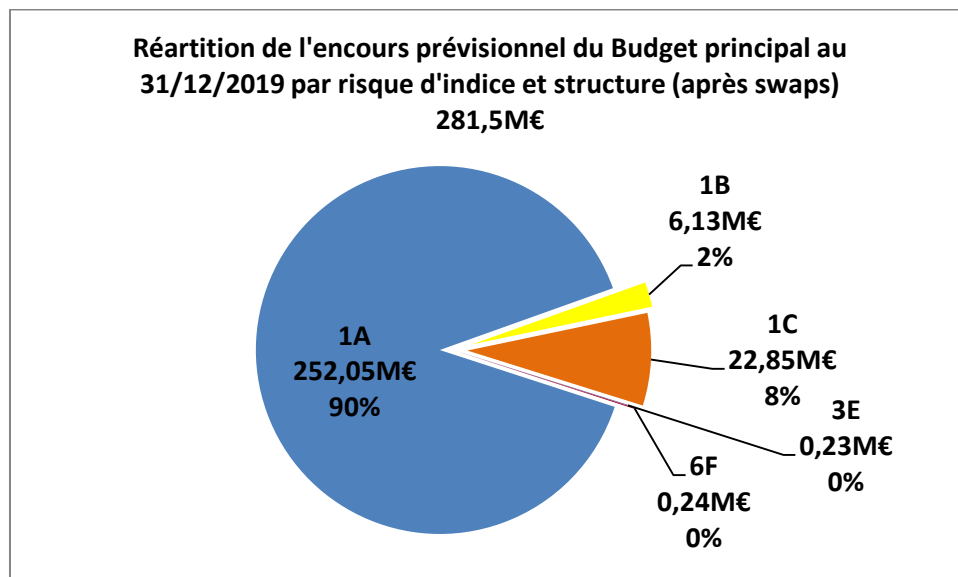
	2019	2020	2021	2022
Emprunts nouveaux	20 M€	18 M€	19 M€	22 M€
Remboursement du capital	21 M€	22 M€	22 M€	23 M€
Besoin de financement	-1 M€	-3 M€	-3 M€	-1 M€

Structure de la dette

La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2019 après swap reste majoritairement positionnée sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1B). Conformément à la délibération annuelle sur la gestion de la dette de la Ville, les emprunts nouveaux réalisés par la Ville présentent un risque d'indice et de structure compris entre 1A et 3B.

La dette connue de la Ville restera majoritairement orientée à taux fixe.

A noter que la Ville a désensibilisé des produits de swaps risqués en 2016 et 2018, ce qui a permis de réduire la part de produits à risque : la Ville ne détient plus que deux produits de swaps notés 6F dans la Charte de bonne conduite pour un encours de 0,2M€ au 31/12/2019 (0,1% de l'encours total).



Encours de dette consolidé

En millions d'euros	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	CA 2014 au 31/12	CA 2015 au 31/12	CA 2016 au 31/12	CA 2017 au 31/12	Estimation au 31.12.2018	Cible au 31.12.2019
Budget Principal	267,01	267,37	266,99*	274,48	273,59	275,86	276,73	281,50
après retrait dette récupérable	267,01	267,37	266,99*	252,37	254,31	259,23	262,57	269,63
Budgets Annexes	108,88	106,23	113,38	42,03	47,06	44,14	44,52	43,67
Stationnement	49,81	48,79	50,31					
Activités Économiques	37,24	35,14	39,48	18,79	23,19	21,33	19,52	18,26
Locaux culturels	16,91	17,61	19,32	18,42	17,44	16,44	15,43	14,41
Self Clémenceau	0,14	0,10	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
Teisseire-Jeux Olympiques	0,38	0,36	0,34	0,32	0,30	0,28	0,26	0,23
Mistral-Eaux Claires	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00
Cuisine centrale	4,36	4,19	3,85	3,64	3,37	3,19	3,02	2,84
Régie Lumière				0,79	2,70	2,84	6,25	7,89
Total budget	375,88	373,61	380,37	316,51	320,65	320,01	321,25	325,17
Total report	0	2	5,59	0,98	7,97	6,65		
Total budget	375,88	375,61	385,96	317,49	328,62	326,66	321,25	325,17

ANNEXE 4 : Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement

Les AP qui devraient être clôturées prochainement

- Plaine des Sports
- Jouhaux
- Mistral
- Salle de Musique Amplifiée

Les AP en cours

- Teisseire (ANRU 1) pour 11 M€ de dépenses et 6 M€ de recettes pour la période 2007-2019, à savoir pour 2019 : 0,1 M€ de dépenses
- Teisseire JO pour 5 M€ de dépenses et 2 M€ de recettes pour la période 2007-2019, à savoir pour 2019 : 2K€ de dépenses
- Centre Sportif Jean-Philippe Motte pour 5 M€ de dépenses pour la période 2017-2020, à savoir pour la période 2019-2020 : 2 M€ de dépenses et 1 M€ de recettes
- Ecoles pour 65 M€ de dépenses et 5 M€ de recettes pour la période 2016-2023 (AP votée par chapitre opération d'équipement), à savoir pour la période 2019-2023 : 39 M€ de dépenses et 1 M€ de recettes ;
- Travaux bâtiments culturels pour 6 M€ de dépenses et 1 M€ de recettes pour la période 2017-2020 (AP votée par chapitre opération d'équipement), à savoir pour la période 2019-2020 : 4 M€ de dépenses et 0,4M€ de recettes ;
- Rénovation énergétique des écoles Painlevé, Chatin et Ampère via la SPL OSER pour 7M€ de dépenses et 6 M€ de recettes pour la période 2017-2020, à savoir pour la période 2019-2020 : 3 M€ de dépenses et 6 M€ de recettes

Les nouvelles AP

- Renouvellement de la flotte de véhicules (Budget principal)
- Travaux de la cuisine centrale (Budget annexe cuisine centrale)
- Acquisition de véhicules pour la Cuisine Centrale (Budget annexe cuisine centrale)

Tableau des AP/CP

			Montant des AP			Montant des Crédits de Paiement			
		Dernière année AP	Montant de l'AP voté	Révision 2018	Total voté 2018	CP réalisés < 2018	CP votés 2018	CP prévus > 2018	CP restant à réaliser
Plaine des Sports	Dépense	2016	11 657 245	-	11 657 245	11 645 245	12 000	-	-
	Recette	2016	- 1 247 905	-	- 1 247 905	- 1 067 905	-	-	180 000
	Dépense nette	2016	10 409 339	-	10 409 339	10 577 339	12 000	-	-
Jouhaux	Dépense	2017	4 100 744	-	4 100 744	3 253 802	-	-	846 942
	Recette	2017	- 1 940 786	-	- 1 940 786	- 1 484 844	-	-	455 942
	Dépense nette	2017	2 159 958	-	2 159 958	1 768 958	-	-	391 000
Mistral	Dépense	2016	9 785 296	-	9 785 296	9 738 381	-	-	46 915
	Recette	2016	- 3 809 113	-	- 3 809 113	- 3 809 113	-	-	-
	Dépense nette	2016	5 976 183	-	5 976 183	5 929 268	-	-	46 915
Salle Musique Amplifiée	Dépense	2018	10 156 897	4 000	10 160 897	10 089 897	71 000	-	-
	Recette	2018	- 3 650 277	-	- 3 650 277	- 3 650 277	-	-	-
	Dépense nette	2018	6 506 620	4 000	6 510 620	6 439 620	71 000	-	-
Teisseire	Dépense	2018	11 132 909	-	11 132 909	9 951 643	1 080 997	100 269	-
	Recette	2018	- 6 631 172	-	- 6 374 172	- 5 871 178	- 502 994	-	-
	Dépense nette	2018	4 501 737	-	4 758 737	4 080 465	578 003	100 269	-
ZAC Teisseire JO	Dépense	2016	4 795 345	-	4 795 345	4 766 529	15 000	2 000	11 816
	Recette	2016	- 1 471 288	-	- 1 471 288	- 1 471 288	-	-	-
	Dépense nette	2016	3 324 058	-	3 324 058	3 295 241	15 000	2 000	11 816
Plan Ecoles	Dépense	2023	64 620 205	-	64 620 205	18 380 452	7 647 102	38 592 651	-
	Recette	2023	- 5 615 788	-	- 4 753 603	- 2 213 538	- 1 725 815	- 814 250	-
	Dépense nette	2023	59 004 417	-	59 866 602	16 166 914	5 921 287	37 778 401	-
Centre Sportif JP Motte	Dépense	2020	5 068 949	-	5 068 949	451 593	2 852 157	1 765 199	-
	Recette	2020	- 2 569 681	-	- 2 569 681	- 48 467	- 1 338 354	- 1 182 860	-
	Dépense nette	2020	2 499 268	-	2 499 268	403 126	1 513 803	582 339	-
Travaux Bâtiments Culturels	Dépense	2020	5 876 000	-	5 876 000	485 826	1 180 000	4 210 174	-
	Recette	2020	- 841 500	-	- 841 500	- 300 000	- 104 000	- 437 500	-
	Dépense nette	2020	5 034 500	-	5 034 500	185 826	1 076 000	3 772 674	-
SPL OSER	Dépense	2020	7 042 362	5 862	7 048 224	300 000	4 127 016	2 621 208	-
	Recette	2020	- 5 765 152	-	- 5 765 152	-	- 3 855 152	- 1 910 000	-
	Dépense nette	2020	1 277 210	5 862	1 283 072	-	271 864	711 208	-